



CROZON

2016



PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.



Table des matières

EDITORIAL:	3
L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	4
LES CHIFFRES CLES	5
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE	6
LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE	7
LE CONTRAT	8
LA VIE DE VOTRE CONTRAT	9
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	10
PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR	11
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT	12
LE PATRIMOINE DE SERVICE	14
VOTRE PATRIMOINE	15
LE RESEAU	15
LE SERVICE AUX USAGERS	16
VOS BRANCHEMENTS	17
LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT	17
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS	17
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE	18
LE TRAITEMENT	19
EVOLUTION GENERALE	19
LES VOLUMES (EN M ³)	19
LA QUALITE DU TRAITEMENT	21
SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP	22
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	23
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	27
LES INTERVENTIONS REALISEES	29
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	30
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT	31
LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION	32
LE CARE	38
ANNEXES	40
LE PATRIMOINE DE SERVICE	41
LE SERVICE AUX USAGERS	58
LA FACTURE 120 M3	64
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE	68
INFORMATION SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	70
LES RACCORDEMENTS	70
LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	70
LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	70



L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	70
BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	72
SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	73
CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	73
LA QUALITE DU TRAITEMENT	74
INFORMATIONS GENERALES - STEP LOSTMARCH MEMBRANAIRES CNE CROZON	76
IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE.....	76
ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	76
BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP LOSTMARCH MEMBRANAIRES	77
BILAN SUR LES VOLUMES.....	77
BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	79
BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	85
BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS.....	87
LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE	87
RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	88
SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	90
BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	90
LES INTERVENTIONS REALISEES	91
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	92
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	92
ANNEXES COMPLEMENTAIRES – ATTESTATIONS D'ASSURANCE	100
LE GLOSSAIRE	106
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....	109





EDITORIAL:



Dans un souci constant d'améliorer notre service et d'apporter à nos clients une information claire et concise, nous nous sommes attachés à vous proposer une nouvelle lecture du Rapport Annuel du Délégué.

Tous les ans, nous vous remettons ce rapport qui reprend réglementairement tous les éléments techniques et financiers du service public de l'eau potable et/ou de l'assainissement. De nombreux éléments sur la qualité du service assuré par nos soins pour le compte de votre collectivité sont présentés dans ce rapport.

Afin d'en faciliter la lecture, nous vous proposons cette année une nouvelle version du Rapport Annuel du Délégué. Nous l'avons voulu didactique et pédagogique. Cette version simplifiée présente, en toute transparence, l'ensemble des actions de l'année qui façonnent au quotidien la mission de SAUR au service de la collectivité et de tous ses usagers.

En répondant ainsi à vos attentes, nos engagements et nos actions seront plus facilement mesurables et évalués dans le temps, afin que chacun puisse juger de notre sincérité et de nos performances en termes de qualité de service sur votre territoire. Bonne lecture !

Richard CABEZA

Le Directeur Régional CENTRE OUEST BRETAGNE





L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

*Les temps forts et les chiffres
clés de l'année d'exercice*

LES CHIFFRES CLES

314 203 m³ assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur

2 902 branchements raccordés

Prix de l'assainissement **2,91** € TTC / m³

Au 1er janvier 2017 pour une facture de 120 m³



76,137 kmL de réseau dont :

2 030 ml hydrocurés avec le camion

8 interventions de débouchage

27 Postes de relèvement

1 station d'épuration

17 700 eq/hab.

483 805 m³ épurés

Boues évacuées : **81,934 tMS**



LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

- ▶ Impact important des fortes intempéries du mois de janvier et février 2016. Ainsi le volume maximal enregistré sur cette période s'élève à 3 839 m³ le 15 Janvier.

- ▶ L'engagement d'une discussion avec la base militaire de l'île Longue suite à une demande d'extension de leur part, provoquant une augmentation des volumes rejetés. L'étude est actuellement finalisée. Les travaux ont débutés en 2016 et on peut remarquer une amélioration des intrusions d'eau de mer depuis. La suite est prévue en 2017.

- ▶ Le remplacement de 600 membranes sur la STEP de Losmarc'h du 29/11 au 01/12/2016 avec une participation financière du constructeur STEREAU au titre de la garantie

- ▶ La vidange, le nettoyage et l'inspection des réacteurs membranaires ont été réalisés :
 - ➡ Pour le réacteur n°2 du 09 au 12/05/2016
 - ➡ Pour le réacteur n°1 du 23 au 26/05/2016

- ▶ La confirmation de la bonne qualité des eaux épurées de la station d'épuration membranaire malgré des dépassements en bactériologie.

- ▶ La signature de l'accord de programmation de l'Agence de l'Eau concernant la lutte contre les eaux parasites sur le réseau avec la mise en place de débitmètres sur le réseau de refoulement des postes sensibles. Ce programme se poursuivra en début 2015 à 2017.

Quelques incidents sont également à mentionner et montrent la nécessité d'accélérer le renouvellement des canalisations :

- ➡ Impact important des fortes intempéries en début d'année. Les fortes pluies ont provoqué des débordements d'eaux brutes depuis les postes de relevage les plus sensibles tels que le CES, Menez Gorre et Lescoat.



LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

- ▶ La mise en place de 5 débitmètres électromagnétiques sur les postes de Ménez Gorre, CES, Lescoat, Le Fret et Lescoat ainsi que la mise en place de 3 mesures de surverse sur les postes de Ménez Gorre, Toul an Trez et CES dans le cadre de l'accord de programmation avec l'agence de l'eau.
- ▶ Le changement des regards et le chemisage de la conduite granitaire de la Rue de Poulpatré



LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation



LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'assainissement du contrat CROZON est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 janvier 2010, arrivera à échéance le 31 décembre 2021.

Les avenants du contrat

	Date	Description
Avenant n°1	12/05/2015	Intégration du réseau de collecte des eaux usées du quartier de Tal Ar Groas et de la bêche de sécurité de Toul AN Trez, des évolutions en matière de traitement des boues, des réactifs et de l'énergie consommée Modification des pratiques de contrôle de raccordement des usagers

Les conventions du contrat

Les conventions de traitement des boues, de traitements de déchets

Objet	Date de signature	Date d'échéance	Commentaire
Convention pour la réception de matières de vidange et graisses : société HdeO	08/06/2011	1 an renouvelable	
Convention pour la réception de matières de vidange et graisses : société Sani Ouest	26/05/2011	1 an renouvelable	
Convention pour la réception de matières de vidange et graisses : société SARP OUEST Saniroise	06/01/2015	1 an renouvelable	
Convention pour la réception et le traitement des matières de vidange du Festival du Bout du Monde de CROZON	Signature annuelle	1 an	

Les autres conventions

Objet	Date de signature	Durée
Convention pour la communication de la liste des consommations d'eaux facturées aux abonnés par la Communauté des Communes de la Presqu'île de CROZON	10/10/06	6 ans A compter du 01/01/06

LA PROXIMITÉ

Écouter et agir
en conséquence

LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible
et faire primer le collectif

LA TRANSPARENCE

Partager l'information
et travailler en confiance

LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif
et toujours à l'écoute du client

LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer
ses décisions

LE PRAGMATISME

Apporter des solutions
simples et efficaces



LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES

3.



SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES

PRESENTATION DE
L'ENTREPRISE

*Saur, une organisation et
une méthode éprouvée*

A MARNE-LA-VALLÉE



PRESENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **6 Directions Opérationnelles (DIROP)**, **8 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** ET **20 Directions Régionales (DR)** (dont 2 dans les DOM) composés de 60 **AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, la **Direction Opérationnelle** et le **Centre de Pilotage Opérationnel**, regroupe l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie pour répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée.
- Une organisation et des outils innovants.
- Des équipes et des compétences locales mobilisée 24h/24.

NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISE DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS REEL DE L'EXPLOITATION.



Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de votre politique de l'eau sur votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'informations des différents capteurs.

Le CPO permet de mettre à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.





LES REPRESENTANTS DU CONTRAT

Le personnel

Organisation de la direction régionale

DIRECTION REGIONALE OUEST BRETAGNE
VOS INTERLOCUTEURS AU QUOTIDIEN

 <p>Richard CABEZA Directeur Régional richard.cabeza@saur.com 02 96 85 64 07 06 07 10 62 42</p>	 <p>Michel LE GALL Responsable Commercial michel.le.gall@saur.com 02 98 82 73 19 06 85 82 55 65</p>	 <p>David INSLER Responsable pour la réalisation des branchements david.insler@saur.com 02 96 85 64 12 06 07 49 65 72</p>
--	--	--

A DESTINATION DES COLLECTIVITES ET DES ENTREPRISES

POUR TOUTE DEMANDE D'INTERVENTIONS 22-29ordo@saur.fr

LE SERVICE DEPANNAGE 24H/24H 02-77-62-40-09

A DESTINATION DES ABONNES

LE SERVICE CLIENTELE 02-77-62-40-00

LE SERVICE DEPANNAGE 24H/24H 02-77-62-40-09





Organisation de l'agence

Laurent DAOUDAL
Votre Chef d'Agence
laurent.daoudal@saur.com
06 07 34 37 42

Serge RANO
Votre correspondant
NORD FINISTERE
serge.rano@saur.com
06 87 76 42 14

Stéphane LE BRAS
Votre correspondant
TREGOR
stephane.le-bras@saur.com
06 74 94 74 10

Ronan LE SAEC
Votre correspondant
QUIMPER -CROZON
ronan.le-saec@saur.com
06 60 69 13 38

Thierry LE BIS
Votre correspondant
HAUT PAYS BIGOUDEN
thierry.le-bis@saur.com
06 60 30 15 31

Fabien BÉRRE
Votre correspondant
SUD PAYS BIGOUDEN
fabien.berre@saur.com
06 30 55 24 95

Stéphane DUBRAY
Votre correspondant
SUD CORNOUAILLES
stephane.dubray@saur.com
07 62 92 66 07

Fredéric GAILLARD
Votre correspondant
CENTRE BRETAGNE
frederic.gaillard@saur.com
06 85 43 78 56

L'ORGANISATION DE L'ASTREINTE CENTRE

La gestion du service de l'eau est assurée en continuité de service par une organisation d'astreinte qui permet de mobiliser plus de 30 personnes 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Afin d'obtenir une efficacité maximum en répondant de manière adaptée à chaque situation, le service de permanence est constitué :

De techniciens d'exploitation joignables par téléphone 24h/24 : ce sont ces techniciens qui assurent les missions opérationnelles sur le terrain et réceptionnent et assurent eux-mêmes les interventions sur alarmes.

D'électromécaniciens, qui assurent la surveillance des installations électromécaniques et qui sont immédiatement alertés en cas de panne nécessitant des compétences en automatisme, électricité ou mécanique.

D'un encadrant qui assiste les techniciens. Il réceptionne les appels clients et assure la coordination des opérations et l'assistance technique. Il peut décider de renforcer le dispositif en appelant des personnes hors astreinte.

Un cadre est également de permanence sur la Direction Régionale. Sa mission, en cas de problème, est d'assurer les contacts avec les élus, les administrations, la presse, de prendre les décisions adaptées, d'engager tous moyens qu'il juge utiles pour régler la crise et de mobiliser l'échelon régional voire national de SAUR en cas de besoin, en particulier pour la gestion des crises majeures pouvant avoir une répercussion médiatique, sanitaire ou environnementale.



4.

LE PATRIMOINE DE SERVICE
Votre patrimoine sous surveillance



VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine	
Station(s) d'épuration	1
Capacité épuratoire (eq Hab)	17 700
Poste(s) de relevage	27
Linéaire de conduites (Kml)	76,137

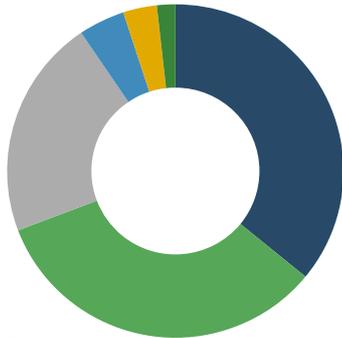


LE RESEAU

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduite à écoulement gravitaire et de conduite de refoulement.

En 2016, le linéaire de canalisations est de 76,137 km.

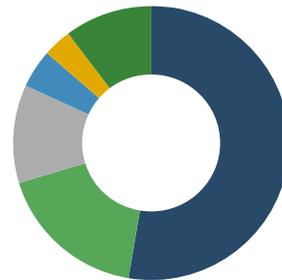
Répartition par matériaux



- Pvc
- PVC CR8
- Fonte
- Autres
- Gres
- Amiante ciment

Matériau	Valeur (%)
Pvc	35,93
Autres	33,29
PVC CR8	21,32
Gres	4,43
Fonte	3,24
Amiante ciment	1,78

Répartition par diamètre



- Circulaire 200
- Circulaire 160
- Circulaire 110
- Circulaire ?
- Circulaire 300
- Autre

Diamètre	Valeur (%)
Circulaire 200	52,63
Circulaire ?	17,64
Circulaire 160	11,59
Circulaire 300	4,55
Circulaire 110	3,34
Autre	10,26



5.

LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de
nos préoccupations*



VOS BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées à un réseau de collecte intérieur d'un client.

Le Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

Nombre de branchements	2015	2016
Total de la collectivité	3 640	3 641

Cette répartition prend en compte les branchements en service (actif, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).



LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

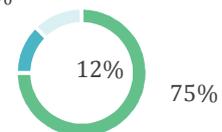
L'assiette d'assujettissement : La redevance assainissement est assise sur tous les volumes d'eau prélevés par les usagers que ce soit sur la distribution publique ou toute autre source ou puits privé. Les volumes suivants sont les volumes assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur.

volumes assujettis à l'assainissement	2015	2016
Total de la collectivité	309 380	314 203

LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS

Motifs de réclamations	2015	2016
Facturation encaissement	7	6
Produit	0	1
Qualite de service	0	1

13%



- Facturation encaissement
- Produit
- Qualite de service





BILAN DE L'ACTIVITE
DE CETTE ANNEE
Un regard sur notre activité



LE TRAITEMENT

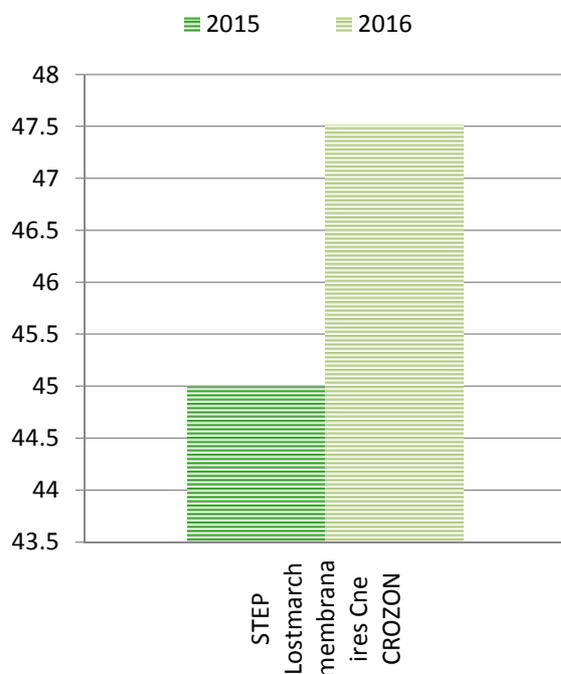
EVOLUTION GENERALE

Evolution générale des charges entrantes (volumes et DBO5)

Charge hydraulique

	2015	2016
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	44,99%	47,52%

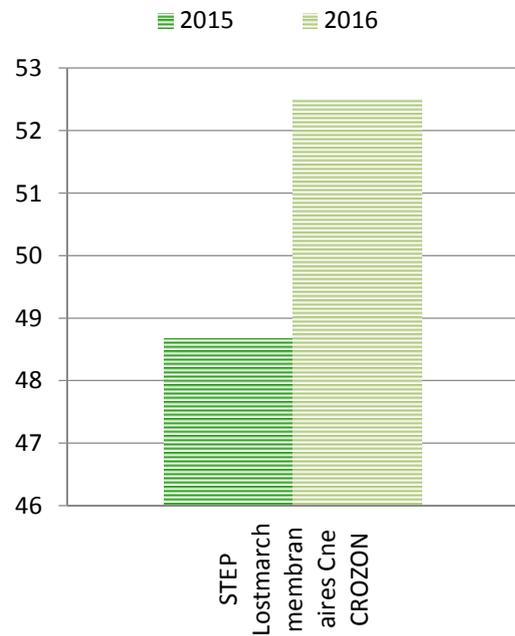
Charge hydraulique (%)



Charge polluante : Volume entrant X concentration DBO5 par rapport capacité nominale

	2015	2016
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	48,68%	52,5%

Charge polluante DBO5 (%)



LES VOLUMES (EN M³)

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2015	2016
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Entrée	476 256	504 364
	Sortie	456 387	483 805



Les consommations électriques

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice (Les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie) :

	2015	2016
Consommation en KWh	1 063 196	1 233 376



Production de boues (en tMS)

	2015	2016
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	104,134	88,49

Evacuation des boues(en tMS)

	Destination	2015	2016
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Boues TE vers compos. produit	50.966	38,792
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Boues TE vers épandage	52.2704	43,142

Les sous-produits : Refus Grille (en kg)

	Destination	2015	2016
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Refus dégr. PE vers décharge	9 743	7 627

Les apports extérieurs (en kg)

		2015	2016
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	MATIERE DE VIDANGE CROZON 2010 (en Mètre cube)	1 554	1 140

Les boues et les sous-produits

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées (exemple : boue primaire, boue physico-chimique, boue biologique, boue mixte,...)





LA QUALITE DU TRAITEMENT

*La qualité du traitement,
notre priorité*



Pour mieux comprendre :

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas indiqué dans le présent rapport car il ne nous a pas été communiqué avant la réalisation de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être communiquée à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1.

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Ces évolutions réglementaires basées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement peuvent expliquer des évolutions de conformité.

L'exploitant reste à votre disposition pour vous expliquer ces évolutions.

SYNTHESE DE LA CONFORMITE DES STEP

Nombre de bilans journaliers réalisés

STEP	2015	2016
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	27	25





LES INDICATEURS DE PERFORMANCE
Garantir la performance de votre réseau



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET DE L'ARRETE DU 02 MAI 2007

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBo 5 (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
56	556,52	100%	81,934 tMS
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données de Consolidation		Données de Consolidation

D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
1	82,12 tMS
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.



PERFORMANCE DE RESEAU					
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	Linéaire de réseau de collecté eaux usées hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Charge de DBO5 Collecté (estimée) (kg/j)	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis (raccordés/raccordables)
82	76,137	10	557	2902	3 641
Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points	Données de consolidation		Charge de BDO5 Collecté (estimée) Données de consolidation	Nombre de branchements desservis (raccordés / raccordables)	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisation renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de collecte au 31/12 (hors pluvial) (km)
0,17	0,634	76,137
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est pas calculé, seules les données élémentaires seront fournies.	Données de consolidation	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demande d'indemnisations déposées	P252.2 : Nombre de point du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Linéaire de réseau de collecte eaux usées, hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration (y compris le pluvial)
0	0	NR	76,137
	Données de consolidation	Nombre de points noirs pour 100 km	Données de consolidation



SERVICE A L'USAGER		
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1 (€)	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m3 pour 120 m3 au 01/01/N (€)
NR	2,91	2,87

SERVICE A L'USAGER				
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'assainissement collectif	Chiffre d'affaire TTC facturé N-1 (hors travaux) (€)	P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 ab	Nombre d'abonnés raccordés	
1,26	1 018 328	0,7	2 902	
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation		Données de consolidation	

SOLIDARITE		
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif (€)	Volume facturé (m3)	Montants en Euros des abandons de créances
0	314 203	0
	Données de consolidation	Données de consolidation

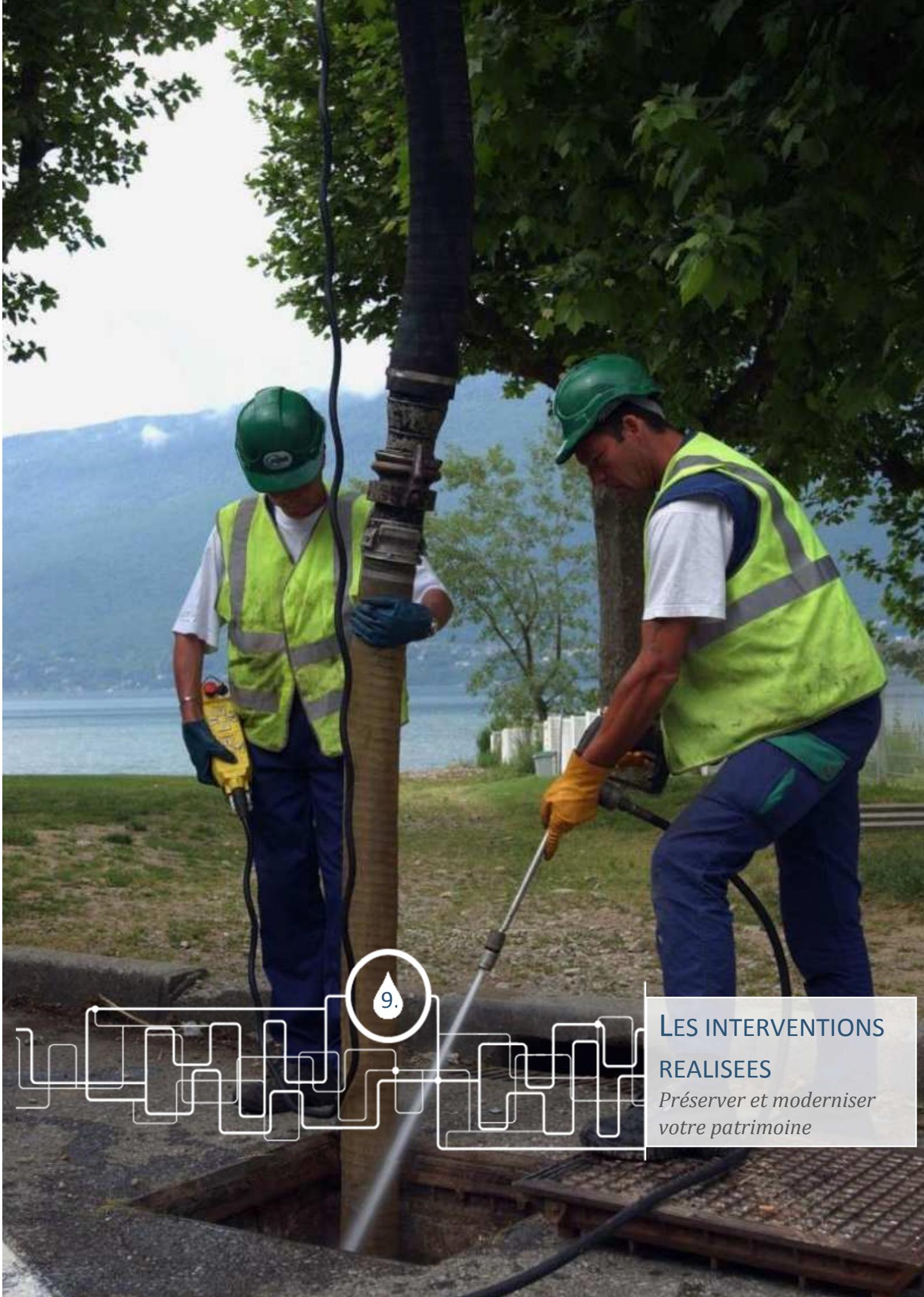


DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.250	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.251	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.253	70,81%	12
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		53,91	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		76,137	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.255	98,92%	15
Linéaire de réseau eaux usées avec âge renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		75,31	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		76,137	
Total Partie B :		27	
PARTIE C			
Altimétrie des canalisations	VP.256	12,65%	0
Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12		9,63	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		76,137	
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	VP.257	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.258	OUI	10
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées)	VP.259	NON	0
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	VP.260	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	VP.261	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de travaux	VP.262		0



Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Total Partie C :		40	
VALEUR DE L'INDICE		82	



**LES INTERVENTIONS
REALISEES**

*Préserver et moderniser
votre patrimoine*

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence, SAUR assure des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes (avaloirs, postes etc.)

Les passages caméra

Il s'agit des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Elles se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'eaux parasites etc.

	2016
Hydrocurage préventif EU (ml)	1980
Hydrocurage préventif EP (ml)	50
Hydrocurage ponctuel réseau/branchements (nombre)	8
Nettoyage postes de relevage (nombre)	45



Les casses sur conduites et sur branchements

	2015	2016
Casses sur conduites (nombre)	1	-
Casses sur branchements (nombre)	1	1

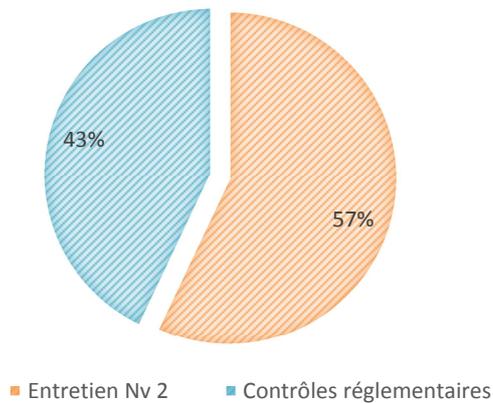




Les interventions de maintenance

Les opérations de maintenance permettant de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

	2015	2016
Entretien niveau 2	27	48
Contrôles réglementaires	29	36



Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages)

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective de **complexité moyenne** (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements).

Pour mieux comprendre :

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventives : Opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la **continuité de ses** caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2015	2016
Curatif	9	32
Préventif	18	16

Contrôles réglementaires : ils permettent de vérifier la conformité des installations ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers

Contrôles métrologiques : ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.

LES OPERATIONS DE RENOUELEMENT

Voir détail en annexe.



10.

LES PROPOSITIONS
D'AMELIORATION
*Améliorer votre
patrimoine, une priorité*



STATION DE LOSTMARC'H

Certains postes de travail nécessitent des adaptations pour la sécurité des agents :

- ▶ Mise en place de barres anti-chutes sur les trappes d'accès du local pompes à marée (Hauteur de vide 3 m)
- ▶ Adaptation d'une échelle mobile à glisser dans des rails pour descendre dans les réacteurs membranaires ; l'utilisation d'une échelle double brin n'est pas sécurisante pour le personnel en cas d'intervention
- ▶ Protection sur les arbres de transmission des pompes à marée



Trappe d'accès au local pompes à marée



Arbres des moteurs sans protection



Suite aux inondations de la station notamment lors d'évènements pluvieux importants, il serait souhaitable de créer une surverse du bassin d'aération afin d'évacuer les eaux surnageantes dans le bassin à marée via l'ancien canal de mesure. L'objectif est d'éviter l'écoulement des eaux vers les différents locaux et la mise hors service d'équipements.



Déversoir à créer depuis le bassin d'aération



Ancien canal de mesure à équiper d'un préleveur

Cela nécessite la mise en place d'un débitmètre dans le canal existant qui permettrait d'évaluer les volumes rejetés directement au bassin à marée. Cette proposition a été faite auprès des services de la DDTM pour validation.

Mise en place d'un tamiseur à fines mailles sur la recirculation des boues vers les membranaire permettrait de protéger les membranaires (estimation 80 000€ HT).

Pour un secours électrique, un GE pourrait être installé sur le STEP de Losmarc'h.



RESEAU

1) Evoquée dans les précédents rapports annuels, la mesure des volumes de trop plein sur les postes de relèvement de Toul An Trez, CES et Ménez-Gorre est réglementaire :

Obligation réglementaire : L'arrêté du 22/06/2007 relatif aux dispositifs de mesure de la collecte des eaux usées impose soit la détection de trop plein soit la mesure en continu des débits des trop pleins des postes de relèvement en fonction de la charge de DBO5 transitant par jour sur le poste.

Art.18 - Arrêté du 22/06/07 - Dispositions particulières pour les systèmes de collecte produisant une CBPO > 120 kg/j de DBO5

Déversoir d'orage et dérivations éventuelles situés sur un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique par temps sec ...		
...entre 120 et 600 kg/j de DBO5		
...entre 120 et 600 kg/j de DBO5		... > 600 kg/j de DBO5
Débit	Estimation des périodes de déversements et des débits rejetés.	Mesure en continu du débit.
Flux de pollution	-	Estimation de la charge polluante (MES, DCO) déversée par temps de pluie ou par temps sec.

Ces 3 postes de relèvement sont été équipé en 2016.

Pour les autres sites de relevage présentant des trop-pleins soit dans la bêche soit en amont sur le réseau, il est également imposé dans la réglementation la mise en place de dispositif permettant de détecter les passages réels au trop-plein. L'équipement à poser consiste en une sonde reliée à la télésurveillance, permettant ainsi d'être informé en temps réel du déversement au milieu naturel et d'en connaître la durée.

2) Réduction des eaux parasites :

La mise en place d'un **programme de réhabilitation du réseau d'assainissement** suite aux différentes études et analyses du réseau (l'étude diagnostique menée en 1998 et 1999 a défini des secteurs prioritaires – le pré diagnostic réalisé en 2008 a confirmé les zones les plus sensibles) serait judicieuse.

Suite aux périodes pluvieuses du début d'année 2013, 2014, 2015 et 2016, il a été convenu de favoriser les passages caméra par bassin versant présentant des problèmes d'infiltration. En travaillant par secteur géographique ciblé, il sera plus facile de programmer et d'engager des travaux de réfection des réseaux avec des résultats satisfaisants.

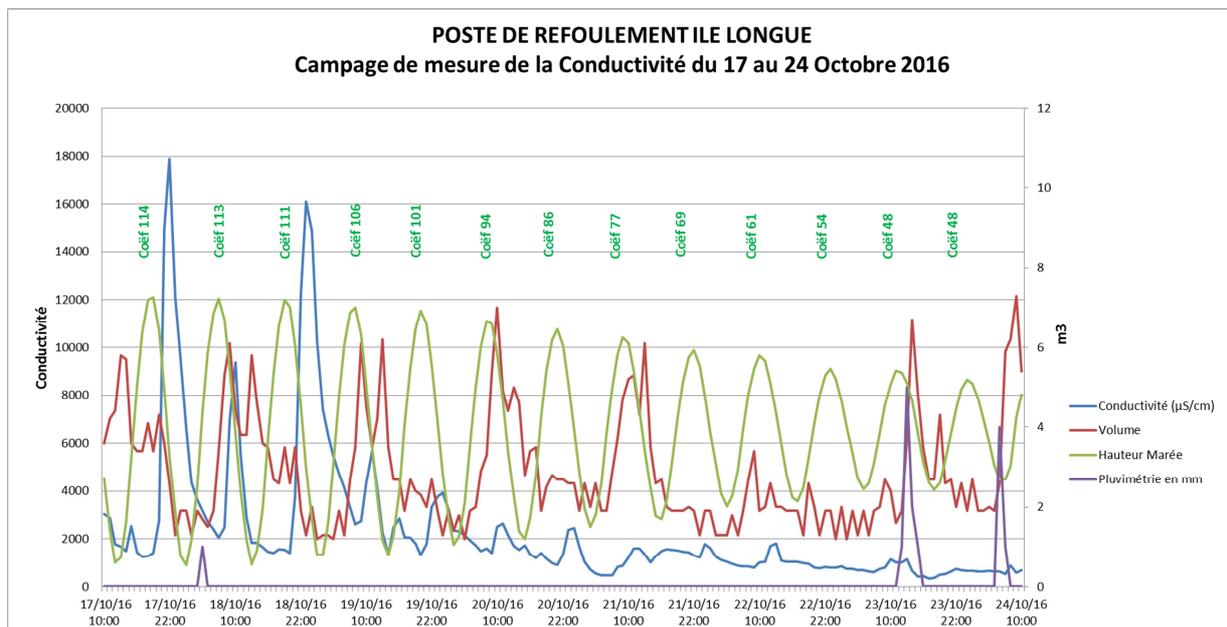
Certaines parties du réseau connues sont à changer en priorité :

- Dernier tronçon en fibro-ciment rue de Reims
- Boulevard de la France Libre (notamment en partie basse)



- **Le refolement du poste du Loc'h**, tout au moins sur la première partie du tronçon longeant le Loc'h et étant positionnée dans des terrains propices à la dégradation accentuée de la canalisation en fonte (voir étude Pont-A-Mousson),
- **Le refolement du poste de Ménez-Gorre**, réparé à six reprises en cinq ans sur sa première partie, du poste jusqu'à la sortie du rond-point. Une première partie doit être réalisée en 2017

La poursuite des démarches engagées auprès des instances de **l'île Longue** est nécessaire pour réduire, dès l'origine, les problèmes récurrents d'entrées d'eaux parasites et d'eaux de mer (à chaque grand coefficient de marée : 80 à 100 m³/j) ; une présentation de l'étude réalisée fin 2013 a été organisée le 27 février 2015. Les travaux ont démarré en Juin 2016. Suite à ces travaux une nouvelle campagne a été réalisée en octobre 2016 montrant que ceux-ci ont permis de diminuer les entrées d'eau de mer (conductivité en 2013 : 32000 pour une pointe à 18000 en 2016 avec les mêmes coefficient de marée.



3) Concernant les postes de relevages, et faisant suite aux différents points évoqués précédemment :

- ▶ **PR Clouchouren et Pen An Ero:** Problèmes d'étanchéité des postes, du fait de la structure béton de ceux-ci en très mauvais état. Les travaux de réhabilitation du PR Pen An Ero prévu en 2017 et PR Couchouren en 2018





- ▶ **Pose de débitmètres** pour améliorer la sectorisation des réseaux en quantifiant les volumes qui transitent sur les postes de refoulement du Fret, Clouchouren, Lescoat, CES et Ménez Gorre. Travaux réalisés en 2016

4) **Tampons sous-chaussée**

L'établissement d'un programme pluriannuel pour la mise à jour des tampons sous chaussée est indispensable. Dans le cadre des travaux, il est primordial d'inclure dans les marchés une mise à jour systématique des tampons.

5) **Odeurs H2S**

Suite à des problèmes récurrents de mauvaises odeurs sur certaines parties du réseau, au centre-ville et à Morgat entre autres, il est nécessaire d'optimiser les ventilations sur les chambres de décompression des postes de relevage (notamment PR Coadic, PR CES et PR de Toul An Trez). En parallèle, l'amélioration des installations d'injection de nutrix sur les PR de Ménez Gorre, Fret et Clouchouren est été réalisée en 2016.

Une étude réalisée en parallèle par les sociétés YARA et SAUR montrent également l'impact de la mauvaise qualité des effluents de la base de l'île Longue sur les teneurs en H2S dans le réseau en aval.



11.

LE CARE

*Le compte rendu financier
sur l'année d'exercice*



SAUR

10/05/2017

**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2016**

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Région **OUEST**
Centre **OUEST BRETAGNE**
Département **FINISTERE**
Collectivité **CROZON-ASST**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2015	Année 2016	Ecart en KEur
PRODUITS		968,0	1 032,4	64,4
Exploitation du service		453,6	507,9	
Collectivités et autres organismes publics		452,7	456,0	
Travaux attribués à titre exclusif		43,9	46,8	
Produits accessoires		17,9	21,8	
CHARGES		1 102,2	1 149,5	47,3
Personnel		157,3	163,2	
Energie électrique		98,1	105,7	
Produits de traitement		27,5	20,4	
Analyses		10,1	12,5	
Sous-traitance, matières et fournitures		123,9	137,2	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		3,8	4,5	
Autres dépenses d'exploitation		60,1	53,1	
- Télécommunications, poste et télégestion		7,0	7,2	
- Engins et véhicules		20,3	21,6	
- Informatique		12,2	13,8	
- Assurances		23,3	1,7	
- Locaux		9,1	6,8	
- Divers		-11,9	2,0	
Contribution des services centraux et recherche		34,8	43,1	
Collectivités et autres organismes publics		452,7	456,0	
- Part collectivité		406,7	409,0	
- Autres organismes publics		46,0	47,0	
Charges relatives aux renouvellements		129,3	146,9	
- Pour garantie de continuité du service		93,0	110,6	
- Programme contractuel		36,2	36,3	
Charges relatives investissements du domaine privé		2,8	2,8	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		1,7	4,2	
RESULTAT AVANT IMPOT		-134,2	-117,1	17,1
RESULTAT		-134,2	-117,1	17,1

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf: 120-023003 -295601 -02 2016120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 10/05/2017





ANNEXES



**LE PATRIMOINE DE
SERVICE**
*Votre patrimoine sous
surveillance*



Les stations d'épuration

	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Description	Télésurveillance	Groupe électrogène	Commune
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	2 010	17 700	Domestique séparatif	Station d'épuration - Filière de traitement classi	Oui	Non	CROZON

Les postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
CROZON	PR Aire des gens du voyage Cne CROZON	6 m3/h	2 010	Non	Non
CROZON	PR Atlantique Cne CROZON	0 m3/h	2 015	Oui	Non
CROZON	PR Centre de plongée Quai Kador Cne CROZON	6 m3/h	1 995	Non	Non
CROZON	PR Centre nautique Postofort Cne CROZON	0 m3/h	2 005	Non	Non
CROZON	PR de Clouchouren Cne CROZON	41 m3/h	2 005	Oui	Non
CROZON	PR de la route de Dinan Cne CROZON	20 m3/h	1 998	Oui	Non
CROZON	PR de l'Armorique Cne CROZON	20 m3/h	1 984	Oui	Non
CROZON	PR de Lescoat Cne CROZON	48 m3/h	2 005	Oui	Non
CROZON	PR de L'Etang Cne LE FRET	50 m3/h	2 005	Oui	Non
CROZON	PR de Menez Gorre Cne CROZON	47 m3/h	1 982	Oui	Non
CROZON	PR de Pen ar Ro Cne CROZON	33 m3/h	2 005	Oui	Non
CROZON	PR de Toul An Trez Cne CROZON	144 m3/h	2 012	Oui	Non
CROZON	PR du CES Cne CROZON	40 m3/h	1 991	Oui	Non
CROZON	PR du Coadic Cne CROZON	47 m3/h	2 005	Oui	Non
CROZON	PR du Loch Cne CROZON	175 m3/h	1 982	Oui	Non
CROZON	PR du Menhir Cne CROZON	11 m3/h	2 000	Oui	Non
CROZON	PR du Portzic Cne CROZON	20 m3/h	1 991	Oui	Non
CROZON	PR Gymnase du collège Cne CROZON	6 m3/h	1 995	Non	Non
CROZON	PR Hent Poraon Cne CROZON	0 m3/h	2 014	Oui	Non
CROZON	PR Ile Longue 1 Cne LE FRET	33 m3/h	2 005	Oui	Non
CROZON	PR Ile Longue 2 - Taladec'h Cne LE FRET	43 m3/h	2 005	Oui	Non
CROZON	PR Kerbasguen Cne CROZON	11 m3/h	2 009	Oui	Non
CROZON	PR Lamboezer Cne CROZON	8 m3/h	2 014	Oui	Non





Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
CROZON	PR Port du Fret Cne LE FRET	42 m3/h	2 004	Oui	Non
CROZON	PR Postofort Cne CROZON	8 m3/h	2 014	Oui	Non
CROZON	PR Postolonnec Cne CROZON	30 m3/h	2 014	Oui	Non
CROZON	PR Trélanec Cne CROZON	25 m3/h	2 014	Oui	Non

Le réseau

Le réseau se constitue des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière générale gravitaire ou sous pression, les eaux usées issue des habitations jusqu'aux stations de traitement. Il est constitué d'équipements hydrauliques de conduite de transfert et de conduite de refoulement mais ne comprend pas les branchements.

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduite à écoulement gravitaire et de conduite de refoulement. En 2016, le linéaire de canalisations eaux usées (hors pluvial) est de 76,137 km.

Répartition par diamètre et matériau

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type
Amiante ciment	Circulaire 150	436,54	Gravitaire
Amiante ciment	Circulaire 200	870,93	Gravitaire
Amiante ciment	Circulaire 300	47,58	Gravitaire
Autres	Autres ?	131,04	Gravitaire
Autres	Circulaire ?	11522,67	Gravitaire
Autres	Circulaire 150	1262,88	Gravitaire
Autres	Circulaire 200	5724,47	Gravitaire
Autres	Circulaire 250	39,62	Gravitaire
Autres	Circulaire 300	1462,13	Gravitaire
Autres	Circulaire 350	191,41	Gravitaire
Fonte	Circulaire 250	13,65	Gravitaire
Gres	Circulaire 160	44,44	Gravitaire
Gres	Circulaire 200	3106,46	Gravitaire
Gres	Circulaire 250	36,12	Gravitaire
Pvc	Circulaire ?	1497,35	Gravitaire
Pvc	Circulaire 125	63,39	Gravitaire
Pvc	Circulaire 150	276	Gravitaire
Pvc	Circulaire 160	3922,28	Gravitaire
Pvc	Circulaire 200	14725,87	Gravitaire
Pvc	Circulaire 250	82,85	Gravitaire
Pvc	Circulaire 400	496,27	Gravitaire
PVC CR8	Circulaire ?	52,24	Gravitaire
PVC CR8	Circulaire 160	358,34	Gravitaire
PVC CR8	Circulaire 200	15645,42	Gravitaire
PVC CR8	Circulaire 250	148,27	Gravitaire
PVC CR8	Circulaire 315	28,08	Gravitaire
Autres	Circulaire ?	359,06	Refoulement
Autres	Circulaire 125	302,7	Refoulement
Autres	Circulaire 160	4281,15	Refoulement
Autres	Circulaire 75	68,2	Refoulement
Fonte	Circulaire 250	503,44	Refoulement
Fonte	Circulaire 300	1952,09	Refoulement
Gres	Circulaire 160	188,91	Refoulement





Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type
Pvc	Circulaire 110	2540,49	Refoulement
Pvc	Circulaire 125	1454,7	Refoulement
Pvc	Circulaire 140	362,3	Refoulement
Pvc	Circulaire 150	173,95	Refoulement
Pvc	Circulaire 160	26,42	Refoulement
Pvc	Circulaire 75	1124,2	Refoulement
Pvc	Circulaire 90	613,14	Refoulement
Total		76137,05	

Les extensions dans l'année :

Sans objet

Les équipements de réseau.

Type d'équipement	Nombre
Chambre de detente	6
Tampons	1438

Inventaire

Libellé installation	Libellé sous-installation	Libellé équipement	Marque et Type	Date de mise en service
PR Aire des gens du voyage Cne CROZON		Armoire électrique		01/11/2009
PR Atlantique Cne CROZON		Télésurveillance	Sofrel S530	01/05/2014
PR Centre de plongée Quai Kador Cne CROZON		Armoire Electrique	Itecom	09/06/2010
PR Centre de plongée Quai Kador Cne CROZON		Pompe	Flygt DP3057MT232	26/08/2010
PR Centre nautique Postofort Cne CROZON		Armoire électrique		01/11/2004
PR Centre nautique Postofort Cne CROZON		Pompe N°1	Flygt MP 3068 HT 210	11/09/2012
PR Centre nautique Postofort Cne CROZON		Pompe N°2		15/06/2004
PR de Clouchouren Cne CROZON		Coffret Electrique		15/04/2005
PR de Clouchouren Cne CROZON		Pompe N°1	Ksb guinard F80- 210/034Y2G	15/04/2005
PR de Clouchouren Cne CROZON		Pompe N°2	Ksb guinard F80- 210/034Y2G	15/04/2005
PR de Clouchouren Cne CROZON		Télésurveillance	Sofrel S530	21/04/2010
PR de la route de Dinan Cne CROZON		Armoire électrique extérieure	Itecom	18/06/2013
PR de la route de Dinan Cne CROZON		Clapet de non retour à boule P1	Socla Type 408	01/09/1998
PR de la route de Dinan Cne CROZON		Clapet de non retour à boule P2	Socla Type 408	01/09/1998
PR de la route de Dinan Cne CROZON		Clapet de non retour à boule protection	Socla Type 408	01/09/1998
PR de la route de Dinan Cne CROZON		Clapet de pied crépine à boule fond de p	Socla Type 408	01/09/1998
PR de la route de Dinan Cne CROZON		Echelle amovible		01/09/1998
PR de la route de Dinan Cne CROZON		Echelle en aluminium chambre à vannes		01/09/1998





Libellé installation	Libellé sous-installation	Libellé équipement	Marque et Type	Date de mise en service
PR de la route de Dinan Cne CROZON		Pompe N°1	Xylem DP 3068 MT 470	02/11/2016
PR de la route de Dinan Cne CROZON		Pompe N°2	Flygt DP3068MT470	04/06/2010
PR de la route de Dinan Cne CROZON		Télesurveillance	Sofrel S530	19/05/2010
PR de la route de Dinan Cne CROZON		Trappe de visite chambre à vannes		01/09/1998
PR de la route de Dinan Cne CROZON		Trappe de visite galva sur bâche		01/09/1998
PR de la route de Dinan Cne CROZON		Trappe de visite relevage panier de dégrillage		01/09/1998
PR de la route de Dinan Cne CROZON		Vanne manuelle de vidange	Pont a mousson Euro 20	01/09/1998
PR de la route de Dinan Cne CROZON		Vanne manuelle protection coup de bélier	Pont a mousson Euro 20	01/09/1998
PR de la route de Dinan Cne CROZON		Vanne manuelle refoulement P1	Pont a mousson Euro 20	01/09/1998
PR de la route de Dinan Cne CROZON		Vanne manuelle refoulement P2	Pont a mousson Euro 20	01/09/1998
PR de la route de Dinan Cne CROZON		Vanne manuelle sur canalisation gravitai	Pont a mousson Euro 20	01/09/1998
PR de l'Armorique Cne CROZON		3 Poires de Niveau	Grundfos 96003332-3	02/06/2010
PR de l'Armorique Cne CROZON		Armoire électrique extérieure		29/06/2016
PR de l'Armorique Cne CROZON		Barres anti chutes		02/06/2010
PR de l'Armorique Cne CROZON		Clapet de non retour à boule n°1	Avk BOULE DN80	02/06/2010
PR de l'Armorique Cne CROZON		Clapet de non retour à boule n°2	Avk Boule DN80	02/06/2010
PR de l'Armorique Cne CROZON		Echelle en acier		30/09/2013
PR de l'Armorique Cne CROZON		Pompe N°1	Xylem NP3085.160SH255	16/11/2016
PR de l'Armorique Cne CROZON		Pompe N°2	Xylem NP 3085 SH 255	14/09/2016
PR de l'Armorique Cne CROZON		Telesurveillance	Itecom S530	29/06/2016
PR de l'Armorique Cne CROZON		Trappe de visite		02/06/2010
PR de l'Armorique Cne CROZON		Vanne de vidange	Avk Serie courte DN80	02/06/2010
PR de l'Armorique Cne CROZON		Vanne manuelle à opercule caoutchouc n°2	Avk serie courte FSH	02/06/2010
PR de l'Armorique Cne CROZON		Vanne n°1	Avk Serie courte FSH DN80	02/06/2010
PR de Lescoat Cne CROZON		Ballon Sous Pression	Massal Hydroplan	09/10/2015
PR de Lescoat Cne CROZON		Coffret Electrique		15/04/2005
PR de Lescoat Cne CROZON		Compresseur d'Air	Compair luchard 501PUTS10-4035D300	15/04/2006
PR de Lescoat Cne CROZON		Pompe N°1	Ksb guinard KRT F80-315/172UG	15/04/2008
PR de Lescoat Cne CROZON		Pompe N°2	Ksb guinard KRTF 80-250/172UG-S	18/11/2015
PR de Lescoat Cne CROZON		Télesurveillance	Sofrel S530	21/04/2010
PR de L'Etang Cne LE FRET		Ballon Sous Pression	Massal Hydroplan	08/10/2015
PR de L'Etang Cne LE FRET		Clapets des pompes	Avk Clapet a boule PA PFA10 dn80	07/04/2011
PR de L'Etang Cne LE FRET		Coffret Electrique		15/04/2005
PR de L'Etang Cne LE FRET		Pompe N°1	Ksb guinard KRTF 80-	07/10/2015





Libellé installation	Libellé sous-installation	Libellé équipement	Marque et Type	Date de mise en service
			316/172UGS-220	
PR de L'Etang Cne LE FRET		Pompe N°2	Ksb guinard KRTF80-316UG-S220	12/05/2011
PR de L'Etang Cne LE FRET		Télesurveillance	Sofrel S530	20/04/2010
PR de Menez Gorre Cne CROZON		Armoire électrique extérieure	Itecom	19/06/2013
PR de Menez Gorre Cne CROZON		Clapet de non retour à boule de refoulem	Socla TYPE 408	27/05/2002
PR de Menez Gorre Cne CROZON		Clapet de non retour à boule de refoulem	Socla TYPE 408	27/05/2002
PR de Menez Gorre Cne CROZON		Echelle en acier		02/01/2014
PR de Menez Gorre Cne CROZON		Poires de niveau	Grundfos	07/10/2013
PR de Menez Gorre Cne CROZON		Pompe de surface verticale N°1	Flygt NT3153.181SH	07/10/2015
PR de Menez Gorre Cne CROZON		Pompe de surface verticale N°2	Flygt NT 3153 SH	07/10/2015
PR de Menez Gorre Cne CROZON		Télesurveillance	Sofrel S530	18/06/2013
PR de Menez Gorre Cne CROZON		Trappe de visite en aluminium		01/06/1999
PR de Menez Gorre Cne CROZON		Vanne d'aspiration n°1	Avk Courte DN80 FSH PN16	26/10/2010
PR de Menez Gorre Cne CROZON		Vanne d'aspiration n°2	Avk Courte DN80 FSH PN16	26/10/2010
PR de Menez Gorre Cne CROZON		Vanne de refoulement n°1	Avk Courte DN80 FSH PN16	26/10/2010
PR de Menez Gorre Cne CROZON		Vanne de refoulement n°2	Avk Courte DN80 FSH PN16	26/10/2010
PR de Menez Gorre Cne CROZON		Vanne de vidange	Avk Courte DN80 FSH PN16	26/10/2010
PR de Pen ar Ro Cne CROZON		Ballon Sous Pression	Massal Hydroplan	08/10/2015
PR de Pen ar Ro Cne CROZON		Coffret Electrique		15/04/2005
PR de Pen ar Ro Cne CROZON		Pompe N°1	Ksb guinard KRTF 80-250/74UG	15/04/2005
PR de Pen ar Ro Cne CROZON		Pompe N°2	Ksb guinard KRTF 80-250/74UG	15/04/2005
PR de Pen ar Ro Cne CROZON		Télesurveillance	Sofrel S530	21/04/2010
PR de Toul An Trez Cne CROZON		Armoire électrique		01/06/2012
PR de Toul An Trez Cne CROZON		Débitmètre	Siemens MAG 5000	12/09/2013
PR de Toul An Trez Cne CROZON		Hydro ejecteur bassin tampon	Flygt NP 3127 MT 438	01/06/2012
PR de Toul An Trez Cne CROZON		Poires de niveau		01/06/2012
PR de Toul An Trez Cne CROZON		Pompe n°1	Flygt NP 3153 HT 450	20/06/2012
PR de Toul An Trez Cne CROZON		Pompe n°2	Flygt CP3152HT452	16/06/2010
PR de Toul An Trez Cne CROZON		Pompe n°3	Flygt NP 3153 HT 450	21/06/2012
PR de Toul An Trez Cne CROZON		Sonde de niveau	Hitec CP 5240	10/10/2016
PR de Toul An Trez Cne CROZON		Télesurveillance	Sofrel S550 A 8 DI/4DO+WDG/RTC	02/01/2012
PR de Toul An Trez Cne CROZON		Tour de desodorisation	Europ environnement TCA 940 555L de charbon	01/06/2012
PR de Toul An Trez Cne CROZON		Vanne murale du bassin tampon		01/06/2012





Libellé installation	Libellé sous-installation	Libellé équipement	Marque et Type	Date de mise en service
PR de Toul An Trez Cne CROZON		Vanne murale du PR		01/06/2012
PR de Toul An Trez Cne CROZON		Variateur pompe 1	Schneider electric ATV 312	01/06/2012
PR de Toul An Trez Cne CROZON		Variateur pompe 2	Schneider electric ATV 312	01/06/2012
PR de Toul An Trez Cne CROZON		Variateur pompe 3	Schneider electric ATV 312	01/06/2012
PR de Toul An Trez Cne CROZON		Ventilateur de desodo	Europlast VCPL 200	01/06/2012
PR du CES Cne CROZON		3 Poires de Niveau	Grundfos Regulateur 10 m	22/04/2010
PR du CES Cne CROZON		Armoire électrique	Itecom	22/04/2010
PR du CES Cne CROZON		Clapet de non retour à boule de refoulement n°1		05/04/2016
PR du CES Cne CROZON		Clapet de non retour à boule de refoulement n°2		05/04/2016
PR du CES Cne CROZON		Pompe n°1	Xylem NP 3127.185 SH 247	26/10/2016
PR du CES Cne CROZON		Pompe n°2	Flygt NP3127SH246	09/09/2013
PR du CES Cne CROZON		Sonde piezzo	Hitec CP5240_01 0-6m	09/02/2016
PR du CES Cne CROZON		Télésurveillance	Sofrel S550	22/04/2010
PR du CES Cne CROZON		Trappe de visite en acier		04/04/2016
PR du CES Cne CROZON		Vanne manuelle à opercule de refoulement n°1		04/04/2016
PR du CES Cne CROZON		Vanne manuelle à opercule de refoulement n°2	Flygt	04/04/2016
PR du CES Cne CROZON		Vanne manuelle à opercule de vidange	Bayard	04/04/2016
PR du Coadic Cne CROZON		Ballon Sous Pression	Massal Hydropan 500L	05/06/2009
PR du Coadic Cne CROZON		Clapets	Socla 149B2240 type 418	14/01/2011
PR du Coadic Cne CROZON		Coffret Electrique		15/04/2005
PR du Coadic Cne CROZON		Compresseur d'Air	Compair luchard 501PUTS10-4035D300	15/04/2006
PR du Coadic Cne CROZON		Pompe N°1	Ksb guinard KRTF-80-250-222 UG-S 190	08/04/2011
PR du Coadic Cne CROZON		Pompe N°2	Ksb guinard KRTF-80-250/222 UG-8 190	08/04/2011
PR du Coadic Cne CROZON		Télésurveillance	Sofrel S530	21/04/2010
PR du Coadic Cne CROZON		Vannes		15/04/2005
PR du Loch Cne CROZON		2 Rails		25/11/2010
PR du Loch Cne CROZON	Chauffage, Climat., Sanitaire	Convecteur	Atlantic 117 BLANC 1500W	25/11/2010
PR du Loch Cne CROZON	Electricité	Armoire	Itecom	31/05/2010
PR du Loch Cne CROZON	Electricité	Automate		25/05/2010
PR du Loch Cne CROZON	Electricité	Batterie de condensateurs	Rectiphase	01/01/1988
PR du Loch Cne CROZON	Electricité	Cellule Moyenne Tension N°1		27/05/2010
PR du Loch Cne CROZON	Electricité	Cellule Moyenne Tension N°2		27/05/2010
PR du Loch Cne CROZON	Electricité	Cellule Moyenne Tension N°3		27/05/2010
PR du Loch Cne CROZON	Electricité	Contrôleur d'isolement		25/05/2009
PR du Loch Cne CROZON	Electricité	Disjoncteur Magnétothermique		26/05/2010
PR du Loch Cne CROZON	Electricité	Puissance - Variateur, démarreur, résist	Sarel	01/06/2000
PR du Loch Cne CROZON	Electricité	Télésurveillance	Sofrel S550	18/06/2010





Libellé installation	Libellé sous-installation	Libellé équipement	Marque et Type	Date de mise en service
PR du Loch Cne CROZON	Electricité	Transformateur		26/05/2010
PR du Loch Cne CROZON	Menuiserie, Serrurerie, Clôture	Echelle en aluminium		07/11/2013
PR du Loch Cne CROZON	Menuiserie, Serrurerie, Clôture	Trappe de visite		12/10/2010
PR du Loch Cne CROZON	Pompage de refoulement	Ballon Pompage de refoulement	Charlatte HYDROCHOC	24/09/2013
PR du Loch Cne CROZON	Pompage de refoulement	Clapet de non retour à boule de refoulem	Socla type 418 - 149B2474	07/02/2011
PR du Loch Cne CROZON	Pompage de refoulement	Clapet de non retour à boule de refoulem	Bayard	15/09/2002
PR du Loch Cne CROZON	Pompage de refoulement	Clapet de non retour à boule de refoulem	Bayard	15/09/2002
PR du Loch Cne CROZON	Pompage de refoulement	Poires de Niveau	Grundfos poire 10 m ref 96003332-3	19/01/2011
PR du Loch Cne CROZON	Pompage de refoulement	Pompe de surface verticale N°1	Grundfos	04/11/2014
PR du Loch Cne CROZON	Pompage de refoulement	Pompe de surface verticale N°2	Grundfos S1-504-H3	24/05/2012
PR du Loch Cne CROZON	Pompage de refoulement	Pompe de surface verticale N°3	Grundfos S1.80.125.500.4.62.H	05/11/2014
PR du Loch Cne CROZON	Pompage de refoulement	Sonde de niveau	Hitec CP5240_0010mCE013F	23/11/2016
PR du Loch Cne CROZON	Pompage de refoulement	Vanne manuelle à opercule d'aspiration n	Pont a mousson FSH SC EURO 20	15/01/2003
PR du Loch Cne CROZON	Pompage de refoulement	Vanne manuelle à opercule d'aspiration n	Pont a mousson FSH SC EURO 20	15/01/2003
PR du Loch Cne CROZON	Pompage de refoulement	Vanne manuelle à opercule d'aspiration n°1	Pont a mousson Euro 20	01/06/2002
PR du Loch Cne CROZON	Pompage de refoulement	Vanne manuelle à opercule de refoulement		15/09/2002
PR du Loch Cne CROZON	Pompage de refoulement	Vanne manuelle à opercule de refoulement		15/10/2002
PR du Loch Cne CROZON	Pompage de refoulement	Vanne manuelle à opercule de refoulement	Pont a mousson Euro 20	01/06/2002
PR du Loch Cne CROZON	Pompage de refoulement	Vanne manuelle à opercule de vidange	Pont a mousson Euro 20	01/06/2002
PR du Menhir Cne CROZON		Armoire de Commande		01/01/2002
PR du Menhir Cne CROZON		Clapet de non retour à battant	Socla	01/01/2002
PR du Menhir Cne CROZON		Pompe n°1	Flygt NP 3085 MT 460	23/10/2013
PR du Menhir Cne CROZON		Pompe n°2	Flygt NP 3085 MT 460	23/10/2013
PR du Menhir Cne CROZON		Télésurveillance	Sofrel S530	21/09/2013
PR du Menhir Cne CROZON		TRAITEMENT DES ODEURS		01/01/2002
PR du Menhir Cne CROZON		Trappe de visite en acier		01/06/1991
PR du Menhir Cne CROZON		Vanne d'arrêt à volant	Bayard	01/01/2002
PR du Menhir Cne CROZON		Vanne d'assèchement	Pont a mousson	01/01/2002
PR du Menhir Cne CROZON		Vanne gravitaire	Bayard	01/01/2002
PR du Menhir Cne CROZON		Vanne vidange refoulement	Pont a mousson	01/01/2002
PR du Portzic Cne CROZON		Armoire électrique	Itecom	04/06/2010
PR du Portzic Cne CROZON		Clapet de non retour à boule de refoulement n°1	Avk Boule DN80	03/06/2010
PR du Portzic Cne CROZON		Clapet de non retour à boule de refoulement n°2	Avk A boule dn80	03/06/2010
PR du Portzic Cne CROZON		Echelle en aluminium		01/06/1991
PR du Portzic Cne CROZON		Poire de Niveau	Grundfos 96003332-3 - 10ML	03/06/2010
PR du Portzic Cne CROZON		Pompe n°1	Flygt NP3085SH253	03/06/2010





Libellé installation	Libellé sous-installation	Libellé équipement	Marque et Type	Date de mise en service
PR du Portzic Cne CROZON		Pompe n°2	Flygt NP3085SH253	03/06/2010
PR du Portzic Cne CROZON		Télésurveillance	Sofrel S50	15/05/2007
PR du Portzic Cne CROZON		Trappe de visite N°1		03/06/2010
PR du Portzic Cne CROZON		Trappe de visite N°2		03/06/2010
PR du Portzic Cne CROZON		Vanne de vidange	Avk Serie courte FSH DN65	03/06/2010
PR du Portzic Cne CROZON		Vanne manuelle à opercule de refoulement n°1		04/01/2011
PR du Portzic Cne CROZON		Vanne manuelle à opercule de refoulement n°2	Avk Serie courte	03/06/2010
PR Gymnase du collège Cne CROZON		Armoire électrique	Legrand 36255	20/01/2011
PR Gymnase du collège Cne CROZON		Pompe	Ksb guinard AMAPORTER 502SE	21/05/2010
PR Hent Poraon Cne CROZON		Télésurveillance	Sofrel S530	01/05/2014
PR Ile Longue 1 Cne LE FRET		Coffret Electrique		15/04/2005
PR Ile Longue 1 Cne LE FRET		Compresseur d'Air	Compair luchard 501PUTS10-4035D300	15/04/2006
PR Ile Longue 1 Cne LE FRET		Débitmètre	Siemens SITRANS F M MAG5100W NEW + MAG5000	28/08/2015
PR Ile Longue 1 Cne LE FRET		Pompe N°1	Ksb guinard F80-210/034Y2G	15/04/2005
PR Ile Longue 1 Cne LE FRET		Pompe N°2	Ksb guinard F80-210/034Y2G	15/04/2005
PR Ile Longue 1 Cne LE FRET		Préleveur	Hach 4010 BL1011.55.11310	21/04/2015
PR Ile Longue 1 Cne LE FRET		Télésurveillance	Sofrel S530	20/04/2010
PR Ile Longue 2 - Taladec'h Cne LE FRET		Clapet pompe N°1	Avk Clapet a boule PA PFA10 dn80	11/04/2011
PR Ile Longue 2 - Taladec'h Cne LE FRET		Clapet pompe N°2		15/04/2005
PR Ile Longue 2 - Taladec'h Cne LE FRET		Coffret Electrique		15/04/2005
PR Ile Longue 2 - Taladec'h Cne LE FRET		Pompe N°1	Ksb guinard KRTF 80-250/74UG-260	09/05/2011
PR Ile Longue 2 - Taladec'h Cne LE FRET		Pompe N°2	Ksb guinard Pompe KRTF 80-250/74UG-260	24/05/2013
PR Ile Longue 2 - Taladec'h Cne LE FRET		Télésurveillance	Sofrel S530	20/04/2010
PR Kerbasguen Cne CROZON		Armoire électrique		01/07/2009
PR Kerbasguen Cne CROZON		Pompe 1	Flygt CP 3068.180	01/07/2009
PR Kerbasguen Cne CROZON		Pompe 2	Flygt CP 3068.180	01/07/2009
PR Kerbasguen Cne CROZON		Télésurveillance	Sofrel S510	01/07/2009
PR Lamboezer Cne CROZON		Télésurveillance	Sofrel S530	01/05/2014
PR Port du Fret Cne LE FRET		Coffret Electrique		15/04/2005
PR Port du Fret Cne LE FRET		Pompe N°1	Ksb guinard Amarex NF80-220/044ULG-210	07/12/2009
PR Port du Fret Cne LE FRET		Pompe N°2	Ksb guinard F80-210/034Y2G	15/04/2005
PR Port du Fret Cne LE FRET		Télésurveillance	Sofrel S530	20/04/2010
PR Postofort Cne CROZON		Télésurveillance	Sofrel S530	01/05/2014
PR Postolonnec Cne CROZON		Télésurveillance	Sofrel S530	01/05/2014
PR Trélanec Cne CROZON		Télésurveillance	Sofrel S530	01/05/2014





Libellé installation	Libellé sous-installation	Libellé équipement	Marque et Type	Date de mise en service
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	AIR DE SERVICE	Compresseur air 1		21/05/2013
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	AIR DE SERVICE	Compresseur air 2		17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	AIR DE SERVICE	Filtres réseau air	Atlas copco DD9 + DDP9	15/06/2009
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	COMMUNS	Cloture		01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	COMMUNS	Pluviomètre	Precis mecanique 3029/2	16/03/2007
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	COMMUNS	Portail		01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	COMMUNS	Potence mobile		01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	COMMUNS	Transpalette		01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	COMPTAGE SORTIE / PRELEVEMENT	Preleveur sortie	Hach BN8000.55.00139 - Inox 304 - 4X14L	22/07/2009
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	COMPTAGE SORTIE / REJET EN MER	BALLON Refoulement en mer N°3906	Charlatte CHA 20A	15/12/2003
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	COMPTAGE SORTIE / REJET EN MER	Clapet à battant (2)		01/06/1975
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	COMPTAGE SORTIE / REJET EN MER	Clapet anti retour principale		01/06/1975
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	COMPTAGE SORTIE / REJET EN MER	Pompe marée n°1		02/01/2014
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	COMPTAGE SORTIE / REJET EN MER	Pompe marée N°2	Gourdin NIDN 125-400	30/01/2014
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	COMPTAGE SORTIE / REJET EN MER	Vanne aspiration +refoulement +vidange(5)	Pont a mousson euro 23	01/06/1975
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	COMPTAGE SORTIE / REJET EN MER	Vanne bassin a maree	Avk 7022503004	22/07/2009
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	COMPTAGE SORTIE / REJET EN MER	Vanne manuelle by-pass bassin		01/10/1999
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	COMPTAGE SORTIE / REJET EN MER	Vide cave		15/06/2001
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	DESODORISATION	Tour desodorisation		17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	DESODORISATION	Ventilateur		17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	EAU INDUSTRIELLE	Ballon eau industrielle	Ksb guinard	24/06/2015
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	EAU INDUSTRIELLE	Debitmetre	Siemens Mag5000	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	EAU INDUSTRIELLE	Pompe 1	Ksb guinard MOVITECH V10/6B	19/11/2014
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	EAU INDUSTRIELLE	Pompe 2	Ksb guinard MOVITEC V10/6B	02/01/2015
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	EAU INDUSTRIELLE	Pompe 3	Ksb guinard Movitec V10-6	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	EAU INDUSTRIELLE	Surpresseur	Ksb guinard Ecom10.3.6	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	ELECTRICITE / Ancienne armoire	Armoire électrique principale	Sarel	01/10/1999
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	ELECTRICITE / Ancienne armoire	Automate ancienne STEP	Schneider electric TSX 3722	15/06/2001
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	ELECTRICITE / Ancienne armoire	Batterie de condensateurs	Merlin gerin VARLOGIC R6	01/10/1999
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	ELECTRICITE / Ancienne armoire	Câbles liaison Armoire principale		01/10/1999
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	ELECTRICITE / Ancienne armoire	Convecteurs		15/06/2001
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	ELECTRICITE / Ancienne armoire	Demarreur aéroviv 1	Telemecanique LH4N230Q7	01/10/1999





Libellé installation	Libellé sous-installation	Libellé équipement	Marque et Type	Date de mise en service
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	ELECTRICITE / Ancienne armoire	Demarreur aéroviss 2	Telemecanique LH4N230Q7	01/10/1999
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	ELECTRICITE / Ancienne armoire	Demarreur aéroviss 3	Telemecanique LH4N272Q7	01/10/1999
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	ELECTRICITE / Ancienne armoire	Demarreur aéroviss 4	Telemecanique LH4N272Q7	01/10/1999
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	ELECTRICITE / Ancienne armoire	Disjoncteur général Différentiel		01/10/1999
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	ELECTRICITE / Ancienne armoire	Onduleur monophasé	Merlin gerin Variogic R6	01/10/1999
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	ELECTRICITE / Ancienne armoire	Telesurveillance	Sofrel S550	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	ELECTRICITE / Ancienne armoire	Variateur marée N°1	Telemecanique altivar 46 ats46c11n	01/10/1999
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	ELECTRICITE / Ancienne armoire	Variateur marée N°2		31/01/2013
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	ELECTRICITE / Ancienne armoire	Variateur pompe seepex	Seepex	01/10/1999
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	ELECTRICITE / ARMOIRE NOUVELLE STEP	Armoire électrique	Sarel	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	ELECTRICITE / ARMOIRE NOUVELLE STEP	Automate nouvelle STEP	Schneider electric TSX 572623	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	ELECTRICITE / ARMOIRE NOUVELLE STEP	Dialogue operateur	Telemecanique XBTGT6330	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	ELECTRICITE / ARMOIRE NOUVELLE STEP	Onduleur		25/10/2012
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	ELECTRICITE / ARMOIRE NOUVELLE STEP	Variateur 1 membranaire		01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	ELECTRICITE / ARMOIRE NOUVELLE STEP	Variateur 1 polymere	Lenze	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	ELECTRICITE / ARMOIRE NOUVELLE STEP	Variateur 1relevage intermediaire		01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	ELECTRICITE / ARMOIRE NOUVELLE STEP	Variateur 2 membranaire		01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	ELECTRICITE / ARMOIRE NOUVELLE STEP	Variateur 2 polymere	Lenze	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	ELECTRICITE / ARMOIRE NOUVELLE STEP	Variateur 2relevage intermediaire		01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	ELECTRICITE / ARMOIRE NOUVELLE STEP	Variateur 3 membranaire		01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	ELECTRICITE / ARMOIRE NOUVELLE STEP	Variateur 3relevage intermediaire		01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	ELECTRICITE / ARMOIRE NOUVELLE STEP	Variateur alimentation centri	Lenze	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	ELECTRICITE / ARMOIRE NOUVELLE STEP	Variateur centrifugeuse	Abb	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	ELECTRICITE / ARMOIRE NOUVELLE STEP	Variateur reprise boues	Lenze	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	FILTRATION MEMBRANAIRE / CENTRALE AIR	Extracteur air		17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	FILTRATION MEMBRANAIRE / CENTRALE AIR	Lot 2 vannes	Ksb guinard Actair25	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	FILTRATION MEMBRANAIRE / CENTRALE AIR	Lot 3 rails de levage		01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	FILTRATION MEMBRANAIRE / CENTRALE AIR	Mesure température		17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	FILTRATION MEMBRANAIRE / CENTRALE AIR	Surpresseur 1	Robuschi Robox evolution	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	FILTRATION MEMBRANAIRE / CENTRALE AIR	Surpresseur 2	Robuschi Robox evolution	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	FILTRATION MEMBRANAIRE / CENTRALE AIR	Surpresseur 3	Robuschi Robox evolution	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	FILTRATION MEMBRANAIRE / LAVAGE CHIMIQUE	Pompe acide chlorhydrique	Milton roy G789-581Q	01/05/2010





Libellé installation	Libellé sous-installation	Libellé équipement	Marque et Type	Date de mise en service
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	FILTRATION MEMBRANAIRE / LAVAGE CHIMIQUE	Pompe javel	Milton roy G789-581Q	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	FILTRATION MEMBRANAIRE / LAVAGE CHIMIQUE	Rotametre		17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	FILTRATION MEMBRANAIRE / MEMBRANAIRES	Analyseur MES	Hach SC100	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	FILTRATION MEMBRANAIRE / MEMBRANAIRES	Debitmetre arrivee	Siemens Mag 5000	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	FILTRATION MEMBRANAIRE / MEMBRANAIRES	Detecteurs de mousse		01/09/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	FILTRATION MEMBRANAIRE / MEMBRANAIRES	Escalier		01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	FILTRATION MEMBRANAIRE / MEMBRANAIRES	Garde corps		01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	FILTRATION MEMBRANAIRE / MEMBRANAIRES	Lot 2 vannes isolement	Ksb guinard	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	FILTRATION MEMBRANAIRE / MEMBRANAIRES	Lot 2 vannes purge air	Ksb guinard Actair 25	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	FILTRATION MEMBRANAIRE / MEMBRANAIRES	Lot 4 debitmetre sortie membranaire	Siemens Mag 5000	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	FILTRATION MEMBRANAIRE / MEMBRANAIRES	Mesure niveau piezo		01/09/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	FILTRATION MEMBRANAIRE / MEMBRANAIRES	Module membranaire 1		01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	FILTRATION MEMBRANAIRE / MEMBRANAIRES	Module membranaire 2		01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	FILTRATION MEMBRANAIRE / MEMBRANAIRES	Vanne régl étage bas membranaire N°2	Ksb guinard BOAX-B ACTAIR 25 SMARTRONIC MA R131	01/09/2016
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	FILTRATION MEMBRANAIRE / MEMBRANAIRES	Vanne relaxation étage bas réacteur 2	Ksb guinard BOAX-B	23/11/2016
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	FILTRATION MEMBRANAIRE / REPRISE ET	Poire de niveau reprise ET		17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	FILTRATION MEMBRANAIRE / REPRISE ET	Sonde piezo reprise ET		01/09/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	FILTRATION MEMBRANAIRE / SOUS TIRAGE ET	Debitmetre sous tirage ET		01/09/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	FILTRATION MEMBRANAIRE / SOUS TIRAGE ET	Mesure pression		17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	FILTRATION MEMBRANAIRE / SOUS TIRAGE ET	Poire de niveau		17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	LABORATOIRE	Analyseur DCO	Hach LT200	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	LABORATOIRE	Balance	Ohaus Item PA4101	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	LABORATOIRE	Ballon eau chaude	Pacifique	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	LABORATOIRE	Etuve		01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	LABORATOIRE	Spectrophotometre	Hach DR2800	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	LOCAL EXPLOITATION	Imprimante	Epson epson stilus color 400	15/09/2003
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	LOCAL EXPLOITATION	Minitel		15/09/2003
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	LOCAL EXPLOITATION	Ordinateur de supervision	Hansen patent SUPERVISION TOPKAPI	15/09/2003
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	LOCAL TRANSFORMATEUR	Câble HT poteau/poste de transformation		01/10/1999
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	LOCAL TRANSFORMATEUR	Cellule Moyenne Tension arrivée	Alstom LST	01/10/1999
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	LOCAL TRANSFORMATEUR	Cellule Moyenne Tension Protection Trans	PFA	01/10/1999
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	LOCAL TRANSFORMATEUR	Poste de transformation		15/08/2013





Libellé installation	Libellé sous-installation	Libellé équipement	Marque et Type	Date de mise en service
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	MATIERES DE VIDANGE / FOSSE DE CONSIGNE MATIERES VIDANGE	Poire fosse consigne		01/09/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	MATIERES DE VIDANGE / FOSSE DE CONSIGNE MATIERES VIDANGE	Sonde piezo fosse consigne	Hitec CP5240_0006mCE010F	27/01/2015
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	MATIERES DE VIDANGE / FOSSE DE RECEPTION	Agitateur	Ksb guinard	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	MATIERES DE VIDANGE / FOSSE DE RECEPTION	Broyeur	Borger (pompe à graisse STEP) HPL200 3kW 1420tr/min	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	MATIERES DE VIDANGE / FOSSE DE RECEPTION	Cloture		01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	MATIERES DE VIDANGE / FOSSE DE RECEPTION	Coffret depotage avec badge		01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	MATIERES DE VIDANGE / FOSSE DE RECEPTION	Lot 4 vanes	Ramus VGR.CS/FT304L/NI-V	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	MATIERES DE VIDANGE / FOSSE DE RECEPTION	Pied de potence	Reid Lifting	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	MATIERES DE VIDANGE / FOSSE DE RECEPTION	Piege a cailloux		01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	MATIERES DE VIDANGE / FOSSE DE RECEPTION	Pompe	Ksb guinard	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	MATIERES DE VIDANGE / FOSSE DE RECEPTION	Preleveur	Hach	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	MATIERES DE VIDANGE / FOSSE DE RECEPTION	Trappes de visite		01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	MATIERES DE VIDANGE / FOSSE DE STOCKAGE	Agitateur	Ksb guinard AMAMIX C 2227/14 UDG	18/08/2016
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	MATIERES DE VIDANGE / FOSSE DE STOCKAGE	Pied de potence	Reid Lifting	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	MATIERES DE VIDANGE / FOSSE DE STOCKAGE	Pompe	Ksb guinard	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	MATIERES DE VIDANGE / FOSSE DE STOCKAGE	Trappes de visite		01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	MATIERES DE VIDANGE / TRANSFERT VERS TAMIS	Debitmetre transfert vers tamis		01/09/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	MATIERES DE VIDANGE / TRANSFERT VERS TAMIS	Poire Transfert vers tamis		01/09/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	MATIERES DE VIDANGE / TRANSFERT VERS TAMIS	Sonde piezo Transfert vers Tamis	Hitec CP5230_0003mCE010F	27/01/2015
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	POSTE EGOUITTURES	Debitmetre poste egouttures		17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	POSTE EGOUITTURES	Pied de potence	Reid Lifting SMS500-316	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	POSTE EGOUITTURES	Poire de niveau poste egouttures		17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	POSTE EGOUITTURES	Pompe 1	Ksb guinard	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	POSTE EGOUITTURES	Pompe 2	Ksb guinard	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	POSTE EGOUITTURES	Sonde piezo poste egouttures		01/09/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	POSTE EGOUITTURES	Trappe de visite		01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	POSTE REPRISE INTERMEDIAIRE	Debitmetre reprises intermediaires		01/09/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	POSTE REPRISE INTERMEDIAIRE	Pied de potence	Reid Lifting	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	POSTE REPRISE INTERMEDIAIRE	Poire reprise intermediaire		01/09/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	POSTE REPRISE INTERMEDIAIRE	Pompe 1	Ksb guinard	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	POSTE REPRISE INTERMEDIAIRE	Pompe 2	Ksb guinard	17/05/2010





Libellé installation	Libellé sous-installation	Libellé équipement	Marque et Type	Date de mise en service
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	POSTE REPRISE INTERMEDIAIRE	Pompe 3	Ksb guinard	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	POSTE REPRISE INTERMEDIAIRE	Sonde piezo reprises intermediaires		01/09/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	POSTE REPRISE INTERMEDIAIRE	Trappe de visite		01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	POSTE REPRISE INTERMEDIAIRE	Vanne isolement		01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	PRETRAITEMENT / CANAL DE MESURE	Canal de mesure d'entrée	Endress hauser 305N0	01/01/1995
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	PRETRAITEMENT / CANAL DE MESURE	Debitmetre	Endress hauser Prosonic FMU 861	01/01/1995
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	PRETRAITEMENT / CANAL DE MESURE	Sonde de niveau	Siemens SITRANS LUT430	24/09/2015
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	PRETRAITEMENT / DEGRILLAGE	Dégrilleur (protection par treilli grillagé)	Eau claire dégrilleur courbe EC 10.03 DR 85 60	04/09/2014
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	PRETRAITEMENT / DEGRILLAGE	Vis convoyeuse-compacteuse	Nord SK2282AFB80S/4KB	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	PRETRAITEMENT / TAMISEURS	Conductimetre	Hach SC100	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	PRETRAITEMENT / TAMISEURS	Mesure pertes charges		01/09/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	PRETRAITEMENT / TAMISEURS	Pied de potence	Reid Lifting SE0500-0800	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	PRETRAITEMENT / TAMISEURS	Preleveur entree	Hach BN8000.55.00139	11/03/2015
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	PRETRAITEMENT / TAMISEURS	Tamiseur 1	Spf Aquatec	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	PRETRAITEMENT / TAMISEURS	Tamiseur 2	Spf Aquatec	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	PRETRAITEMENT / TAMISEURS	Tamiseur 3	Spf Aquatec	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT BIOLOGIQUE / BASSIN AERATION EXTERIEUR	Agitateur 1	Ksb guinard	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT BIOLOGIQUE / BASSIN AERATION EXTERIEUR	Agitateur 2	Ksb guinard	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT BIOLOGIQUE / BASSIN AERATION EXTERIEUR	Analyseur MES N°2	Hach SC100	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT BIOLOGIQUE / BASSIN AERATION EXTERIEUR	Analyseur Oxygène N°2	Hach SC100	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT BIOLOGIQUE / BASSIN AERATION EXTERIEUR	Pied de potence	Reid Lifting	01/03/2009
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT BIOLOGIQUE / BASSIN AERATION EXTERIEUR	Pompe 1 recirculation vers anoxie		17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT BIOLOGIQUE / BASSIN AERATION EXTERIEUR	Pompe 2 recirculation vers anoxie		17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT BIOLOGIQUE / BASSIN AERATION EXTERIEUR	Pont brosse N°3 (bassin ext.)	Franceaux RTA-2-200	01/10/1999
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT BIOLOGIQUE / BASSIN AERATION EXTERIEUR	Pont brosse N°4 (bassin ext.)	Franceaux RTA2-200	01/10/1999
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT BIOLOGIQUE / BASSIN AERATION INTERIEUR	Agitateur	Ksb guinard	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT BIOLOGIQUE / BASSIN AERATION INTERIEUR	Analyseur MES N°1	Hach SC100	17/05/2010





Libellé installation	Libellé sous-installation	Libellé équipement	Marque et Type	Date de mise en service
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT BIOLOGIQUE / BASSIN AERATION INTERIEUR	Analyseur Oxygène N°1	Hach SC100	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT BIOLOGIQUE / BASSIN AERATION INTERIEUR	Analyseur Redox	Hach SC100	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT BIOLOGIQUE / BASSIN AERATION INTERIEUR	Pied de potence	Reid Lifting	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT BIOLOGIQUE / BASSIN AERATION INTERIEUR	Pont brosse N°1 (bassin central)	Franceaux RTA2-160	01/10/1999
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT BIOLOGIQUE / BASSIN AERATION INTERIEUR	Pont brosse N°2 (bassin central)	Franceaux RTA-2-160	01/10/1999
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT BIOLOGIQUE / BASSIN ANOXIE	Agitateur	Ksb guinard	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT BIOLOGIQUE / DEPHOSPHATATION	Coffret depotage		01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT BIOLOGIQUE / DEPHOSPHATATION	Cuve FeCl3	Cadiou Industrie H=3m Diam=3m	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT BIOLOGIQUE / DEPHOSPHATATION	Douche + rince oeil	Haws 8365EWFP	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT BIOLOGIQUE / DEPHOSPHATATION	Mesure niveau cuve		17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT BIOLOGIQUE / DEPHOSPHATATION	Pompe doseuse FeCl3 n°1	Milton roy GA25P4T3	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT BIOLOGIQUE / DEPHOSPHATATION	Pompe doseuse FeCl3 n°2	Milton roy GA25P4T3	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT DES BOUES / CENTRALE POLYMERE	Centrale polymere	Milton roy Polypac AE1500 72	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT DES BOUES / CENTRALE POLYMERE	Debitmetre	Krohne DW181/B/A/K1	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT DES BOUES / CENTRALE POLYMERE	Pompe alimentation polymere 1	Seepex MD025-6L	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT DES BOUES / CENTRALE POLYMERE	Pompe alimentation polymere 2	Seepex MD025-6L	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT DES BOUES / CENTRALE POLYMERE	Pompe doseuse	Milton roy B933-75HV	05/12/2016
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT DES BOUES / CENTRIFUGEUSE	Centrifugeuse	Alfa laval Aldec 30 1.2kg/dm3	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT DES BOUES / CENTRIFUGEUSE	Debitmetre	Siemens Mag 5000	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT DES BOUES / CENTRIFUGEUSE	Lot de vannes		01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT DES BOUES / CENTRIFUGEUSE	Pompe alimentation	Seepex	17/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT DES BOUES / LOCAL	Armoire electrique		01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT DES BOUES / LOCAL	Detecteur H2S		01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT DES BOUES / LOCAL	Douche + rince oeil	Haws 8320	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT DES BOUES / LOCAL	Radiateur		01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT DES BOUES / LOCAL	Rail avec chaine		01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT DES BOUES / SILO DE RESERVE	Agitateur SILO	Flygt Agitateur FLYGT SR4660 SJ	15/11/2006
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT DES BOUES / SILO DE RESERVE	Potence		01/01/1975
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT DES BOUES / SORTIE CENTRIFUGEUSE	Capteur de pression	Seepex 433.50.100	01/05/2010
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT DES BOUES / SORTIE CENTRIFUGEUSE	Pompe reprise boues	Seepex	17/05/2010





Libellé installation	Libellé sous-installation	Libellé équipement	Marque et Type	Date de mise en service
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	TRAITEMENT DES BOUES / SORTIE CENTRIFUGEUSE	Vanne	Ramus VGR.CS/FT304L/NI-V	01/05/2010

Consommation d'énergie

	2012	2013	2014	2015	2016
PR Atlantique Cne CROZON	0	0	0	760	- 105
PR Centre de plongée Quai Kador Cne CROZON	40	- 40	2	- 2	0
PR de Clouchouren Cne CROZON	7 233	10 302	8 629	6 720	6 469
PR de la route de Dinan Cne CROZON	720	736	757	788	785
PR de l'Armorique Cne CROZON	2 387	2 001	2 560	2 203	2 933
PR de Lescoat Cne CROZON	30 369	32 482	28 010	29 734	16 404
PR de L'Etang Cne LE FRET	21 986	35 648	30 205	28 641	20 756
PR de Menez Gorre Cne CROZON	11 445	19 526	17 563	18 160	16 774
PR de Pen ar Ro Cne CROZON	13 319	15 242	15 830	27 165	27 516
PR de Toul An Trez Cne CROZON	38 549	52 165	61 597	54 948	61 088
PR du CES Cne CROZON	16 363	14 034	15 968	15 820	13 090
PR du Coadic Cne CROZON	14 453	23 794	16 704	20 322	18 457
PR du Loch Cne CROZON	130 333	125 727	138 424	115 013	123 622
PR du Menhir Cne CROZON	107	97	104	87	118
PR du Portzic Cne CROZON	561	605	423	421	449
PR Hent Poraon Cne CROZON	0	0	0	936	- 42
PR Ile Longue 1 Cne LE FRET	3 743	5 216	4 906	4 285	4 651
PR Ile Longue 2 - Taladec'h Cne LE FRET	4 846	10 669	8 451	7 129	6 236
PR Kerbasguen Cne CROZON	0	0	0	3 442	- 2 051
PR Lamboezer Cne CROZON	0	0	0	495	- 59
PR Port du Fret Cne LE FRET	5 613	5 974	7 625	4 657	4 701
PR Postofort Cne CROZON	0	0	0	1 146	1 495
PR Postolonnec	0	0	0	15 630	31 762





	2012	2013	2014	2015	2016
Cne CROZON					
PR Trélanec Cne CROZON	0	0	0	0	10 354
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	740 164	712 833	758 840	704 696	867 973
Total	1 042 231	1 067 011	1 116 598	1 063 196	1 233 376





13.

LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de
nos préoccupations*



Les branchements par commune

	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution
CROZON	3397	3432	3564	3640	3641	0,0%

Les clients par commune

	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution
CROZON	2609	2642	2761	2845	2902	2,0%

Les volumes consommés par communes

	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution
CROZON	276 241	275 378	308 112	309 380	314 203	1,6%

Les consommations par tranche

Les branchements par tranche

Commune	2016	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
CROZON	2 902	2 766	130	5	1
Repartition (%)	-	95,31	4,48	0,17	0,03
Total	2 902	2 766	130	5	1

Les volumes consommés par tranche

Commune	2016	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
CROZON	314 203	141 606	90 542	77 218	4 837
Total de la collectivité	314 203	141 606	90 542	77 218	4 837
Consommation moyenne par type de branchement	108,27	51,2	696,48	15 443,6	4 837

Date : 13/05/2017

SAUR**Partenaire : COMMUNE DE CROZON****Référence contrat : 295601/02**

Produit : Assainissement	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
20SConsumation part SAUR		
Prix (HT) à compter du 01/07/2016		
Devise : Euro		
Prix révisé = [K=1,013052] * Prix de base		
Redevance : Consommation part SAUR FRANCE		
Date d'actualisation : 06/07/2016 K : 1,013052		

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : $0,15 + 0,37 \times \text{ICHTTEHC} + 0,18 \times 1653964 / 1653964 + 0,16 \times \text{MIM86} + 0,11 \times \text{FSD2} / \text{FSD2} + 0,03 \times \text{TP10a} / \text{TP10a}$		
$k = 0,15 + 0,37 \times \text{ICHTTEHC} + 0,18 \times \text{ELMTu} / \text{ELMTu} + 0,16 \times \text{Im} / \text{Im} + 0,11 \times \text{FSD2} / \text{FSD2} + 0,03 \times \text{TP10a} / \text{TP10a}$		
Applications des indices : Valeur connue		
K Intermédiaire : 1,013052		

Valeurs de base des paramètres utilisés		Valeurs actualisées au 01/06/2016						
Indice	Description	Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTTEHC	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION DISTRIBUTION EAU hors CICE	110,60000	01/12/2015	07/04/2016	SITE INTERNET INSEE			111,70000
1653964	IP - ELECTRICITE TARIF VERT A5 OPTION BASE - BASE 2010 Substitué avec coeff. 1,1762 par 1771242	129,90000	01/03/2016	29/04/2016	SITE INTERNET INSEE		1,1762	143,02592
MIM86	INDICES DES PRIX DES MATERIELS BASE 1 EN 1986 Substitué avec coeff. 1,7431 par MIM862010	1,83690						121,60000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB,C,I)	MIM862010 126,30000	01/02/2016 01/03/2016	20/05/2016 06/05/2016	MTPB 5869 MTPB 5867		1,7431	1,03080 120,80000
TP10a	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX Substitué avec coeff. 1,2701 par TP10A2010	135,90000 TP10A2010	01/02/2016	20/05/2016	MTPB 5869		1,2701	133,48751 105,10000

Détail du calcul du coefficient de variation	
Résultat=	0,15+0,37xICHTEHC/ACHTEHC+0,18x1653964/1653964+0,16xMIM86/MIM86+0,11xFSD2/FSD2+0,03xTF10a/TF10ao
.	0,15
.	+ 0,37
.	+ 0,18
.	+ 0,16
.	+ 0,11
.	+ 0,03
.	0,150000000
.	+ 0,373679928
.	+ 0,198188342
.	+ 0,156506068
.	+ 0,105209818
.	+ 0,029467442
.	=====
.	1,013051598

K définitif : 1,013052

CRITERES TARIFAIRES

Référence client sur tiers : (Autre):(ETABLISSEMENT MILITAIRE DE L ILE LONGUE (0430020248))

Tranche (m3/an) définies sur le critère Référence client sur tiers

Référence client sur tiers	Tranches			
	[1 , 200]	[201 , 500]	501 - Maximum	
n.i.= non assujéti à la redevance				
Autre	Prix de base 0,9767	Prix de base 1,3467	Prix de base 1,3643	Prix de base 1,4048
	Prix actualisé 0,9894	Prix actualisé 1,3643	Prix actualisé 1,3867	Prix actualisé 1,4048

Référence client sur tiers	Tranches			
	1 - Maximum			
n.i.= non assujéti à la redevance				
ETABLISSEMENT MILITAIRE DE L ILE LONGUE (0430020248)	Prix de base n.i.	Prix de base n.i.	Prix de base n.i.	Prix de base n.i.
	Prix actualisé n.i.	Prix actualisé n.i.	Prix actualisé n.i.	Prix actualisé n.i.

LA FACTURE 120 M3

Vos Contacts :

Accueil : Rue Teilhard de Chardin- ZA Sequer nevez
29120 PONT L ABBE
Du Lundi au Vendredi, de 8h à 18h

Téléphone : 02 77 62 40 00 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00

Dépannage 24h/24 : 02 77 62 40 09 (prix d'un appel local)

www.saurclient.fr

SPECIMEN
01 Janvier 2017

Courrier : TSA 99103
29129 PONT L'ABBE CEDEX

Référence à rappeler

43

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées :

COMMUNE DE CROZON

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	74,68 €	
Consommation TTC	274,48 €	soit 0,0023 €/Litre
Total facture TTC	349,16 €	
	349,16 €	

SAUR SAS au capital de 101529039€ RCS Nanterre 338378884 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 188Y LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28338378884-NAF 3809
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyencourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER





BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
CROZON						120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	295,82 € HT	325,40 € TTC		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Communale		07-2016 / 06-2017						30,90	10,00
Abonnement part SAUR		07-2016 / 06-2017						36,99	10,00
Consommation part Communale		07-2016 / 06-2017			120	0,9100	109,20		10,00
Consommation part SAUR		07-2016 / 06-2017			120	0,9894	118,73		10,00

Organismes publics				Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
	21,60 € HT	23,76 € TTC		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)		07-2016 / 06-2017			120	0,1800	21,60		10,00

Total Facture	349,16 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 317,42 €
TVA sur les débits : 31,74 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L. 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.





Vos Contacts :

Accueil : Rue Teilhard de Chardin- ZA Sequer nevez
29120 PONT L ABBE
Du Lundi au Vendredi, de 8h à 18h

Téléphone : 02 77 62 40 00 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00

Dépannage 24h/24 : 02 77 62 40 09 (prix d'un appel local)

www.saurclient.fr

SPECIMEN
01 Janvier 2016

Courrier : TSA 99103
29129 PONT L'ABBE CEDEX

Référence à rappeler

43

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées :

COMMUNE DE CROZON

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	74,17 €	
Consommation TTC	269,76 €	soit 0,0022 €/Litre
Total facture TTC	343,93 €	
		343,93 €

SAUR SAS au capital de 10 152 000 € RCS Nanterre 33879884 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR26300379904-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyencourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER





BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
CROZON						120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées		291,07 € HT	320,17 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Communale		07-2015 / 06-2016						30,00	10,00
Abonnement part SAUR		07-2015 / 06-2016						37,43	10,00
Consommation part Communale		07-2015 / 06-2016			120	0,8800	105,60		10,00
Consommation part SAUR		07-2015 / 06-2016			120	0,9837	118,04		10,00

		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)			120	0,1800	21,60		10,00

Total Facture	343,93 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 312,67 €
TVA sur les débits : 31,26 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.





BILAN DE L'ACTIVITE
DE CETTE ANNEE
Un regard sur notre activité



Bilan annuel sur le système de collecte



INFORMATION SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

LES RACCORDEMENTS

Les raccordements domestiques

Code INSEE	Commune	Nombre de branchements	Population
29042	CROZON	3 641	-

Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Sans objet.

LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Commune	Linéaire inspecté (ml)
Crozon	1979,1

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
Crozon	29/02/16	Secteur MENDES FRANCE	457,9
Crozon	01/03/16	ALAIN (Rue)	85,9
Crozon	01/03/16	MENEZ TY AR GALL (Rue de)	223,4
Crozon	27/06/16	Rue de REIMS/ Rue PASTEUR	203,3
Crozon	30/06/16	ALSACE LORRAINE (Rue)	239,1
Crozon	27/06/16	FRANCE LIBRE (Boulevard de la)	134
Crozon	30/06/16	98 POULPATRE (Rue de)	635,5

L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télé-surveillance	Groupe électrogène
CROZON	PR Aire des gens du voyage	6 m3/h	2 010	Non	Non
CROZON	PR Atlantique	-	2 015	Oui	Non
CROZON	PR Centre de plongée Quai Kador	6 m3/h	1 995	Non	Non
CROZON	PR Centre nautique Postofort	-	2 005	Non	Non





Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
CROZON	PR de Clouchouren	41 m3/h	2 005	Oui	Non
CROZON	PR de la route de Dinan	20 m3/h	1 998	Oui	Non
CROZON	PR de l'Armorique	20 m3/h	1 984	Oui	Non
CROZON	PR de Lescoat	48 m3/h	2 005	Oui	Non
CROZON	PR de L'Etang Cne LE FRET	50 m3/h	2 005	Oui	Non
CROZON	PR de Menez Gorre	47 m3/h	1 982	Oui	Non
CROZON	PR de Pen ar Ro	33 m3/h	2 005	Oui	Non
CROZON	PR de Toul An Trez	144 m3/h	2 012	Oui	Non
CROZON	PR du CES	40 m3/h	1 991	Oui	Non
CROZON	PR du Coadic	47 m3/h	2 005	Oui	Non
CROZON	PR du Loch	175 m3/h	1 982	Oui	Non
CROZON	PR du Menhir	11 m3/h	2 000	Oui	Non
CROZON	PR du Portzic	20 m3/h	1 991	Oui	Non
CROZON	PR Gymnase du collège	6 m3/h	1 995	Non	Non
CROZON	PR Hent Poraon	-	2 014	Oui	Non
CROZON	PR Ile Longue 1 Cne LE FRET	33 m3/h	2 005	Oui	Non
CROZON	PR Ile Longue 2 - Taladec'h Cne LE FRET	43 m3/h	2 005	Oui	Non
CROZON	PR Kerbasguen	11 m3/h	2 009	Oui	Non
CROZON	PR Lamboezer	8 m3/h	2 014	Oui	Non
CROZON	PR Port du Fret Cne LE FRET	42 m3/h	2 004	Oui	Non
CROZON	PR Postofort	8 m3/h	2 014	Oui	Non
CROZON	PR Postolonnec	30 m3/h	2 014	Oui	Non
CROZON	PR Trélanec	25 m3/h	2 014	Oui	Non

Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Commune	Total curé (ml)
Crozon	2030

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)	Type
Crozon	22/01/16	STEP Lostmarch membranaires	50	Unitaire
Crozon	29/02/16	ALAIN (Rue)	80	EU
Crozon	29/02/16	CHARLES LE GOFFIC (Rue)	470	EU
Crozon	01/03/16	MENEZ TY AR GALL (Rue de)	280	EU
Crozon	19/06/16	PENFRAT (Rue de)	21	EU
Crozon	28/06/16	POULPATRE (Rue de)	400	EU
Crozon	28/06/16	ALSACE LORRAINE (Rue)	285	EU
Crozon	25/10/16	NOMINOE (Rue)	444	EU





Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Intervention de débouchages ponctuels de réseaux/branchements

Commune	Date	Adresse	Nature
Crozon	16/02/16	4 THEODORE BOTREL (Rue)	Débouchage réseau
Crozon	02/03/16	6 FONTAINE (Rue de la)	Débouchage réseau
Crozon	21/03/16	65 ATLANTIQUE (Rue de l')	Débouchage réseau
Crozon	31/03/16	2 ESTIENNE D'ORVES (Rue d')	Débouchage réseau
Crozon	21/05/16	40 CAP DE LA CHEVRE (Rue du)	Débouchage réseau
Crozon	23/05/16	7 BIS CHANOINE GRALL (Rue du)	Débouchage branchement
Crozon	06/10/16	11 CAMARET (Route de)	Débouchage réseau (40ml)
Crozon	07/10/16	13 CAMARET (Route de)	Débouchage réseau (80 ml)

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
Crozon	45

Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité brute (en m3)	Destinations(s) et répartition(s)
Refus de dégrillage	7,63	Ordures ménagères
Matières de curage	10,4	STEP de Quimper (Corniguel)

BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE

Trois postes ainsi que la Ste de Lostmarc'h sont concernés par des déversements lors de fortes pluviométries hivernales du mois de Janvier et Février 2016 :

- **PR CES** : déversement par intermittence au milieu naturel entre le 06/01/2016 et le 14/01/2016 ainsi qu'entre le 08/02/2016 et le 15/02/2016 et 5 débordements ponctuels jusqu'au 9 mars 2016.
- **PR LESCOAT** : déversement par intermittence au milieu naturel entre le 07/01/2016 et le 14/01/2016 ainsi qu'entre le 06/02/2016 et le 17/02/2016 et 5 débordements ponctuels jusqu'au 9 mars 2016.
- **PR MENEZ GORRE** : déversement par intermittence au milieu naturel entre le 07/01/2016 et le 12/01/2016 ainsi qu'entre le 06/02/2016 et le 17/02/2016 et 3 débordements ponctuels jusqu'au 9 mars 2016.
- **STEP de LOSTMARC'H** : 6 by-pass pendant la période du 09 février au 09 Mars 2016 suite aux fortes pluies et au lavage des membranes.

Le PR de l'étang a débordé suite à une coupure sur le réseau ERDF le 09 Février 2016

Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Les volumes déversés dans le milieu naturel n'ont pu être mesurés en l'absence de dispositif de comptage. Cependant une estimation des volumes de débordement a été transmise avec les fiches d'alerte incident à la DDTM.

Pour les postes, cela représente un volume de 22 660m³ sur 2016 et pour la STEP 5 630m³.





SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

Depuis le début de l'année 2017, les postes du CES, Ménez-Gorre, Le Loch et Toul An Trez ont été équipés de mesure de surverse, afin de déterminer les volumes en cas de débordements.

Le PR de Lescoat et le by-pass de la STEP de Losmarc'h ont été équipés de mesure provisoire pendant la phase de l'étude diagnostic en cours sur 2016 et début 2017.

CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

Après une forte pluviométrie en janvier et février 2016 (environ 450mm) qui a entraîné des fortes entrées d'eaux parasites sur le réseau de collecte pendant cette période, plus aucun débordement n'est survenu le reste de l'année.

La commune a réalisé des travaux de réhabilitation du réseau de collecte de la rue de Poulpatré et a prévu un programme important de réhabilitation pour le début 2017.

Une étude diagnostic du réseau et de la STEP de Lostmarc'h est en cours par la Société DCI.

Eaux parasites

	2013	2014	2015	2016
Volume collecté en m3	479 196	540 502	456 387	527 024*
Volume assujetti en m3	275 378	308 112	309 380	314 203
Estimation du volume d'eaux parasites en m3	203 818	232 390	147 007	212 821
Estimation du taux d'eaux parasites en %	42,5 %	43,0 %	32,2 %	40,4 %

- Le volume collecté est égale au volume entré STEP + les déversements sur le réseau

Nous avons extrait des bases d'export les données disponibles relatives aux événements du système de collecte (évaluation du temps de déversement ou débits de déversement éventuels). Ces données nous semblent insuffisantes pour juger de façon définitive de la conformité du système de collecte à ce stade et en l'absence de parution du commentaire technique de l'arrêté du 21 juillet 2015.





**LA QUALITE DU
TRAITEMENT**

*La qualité du traitement,
notre priorité*



Bilan annuel du Système d'Assainissement

STEP Lostmarch membranaires Cne
CROZON

Exercice 2016





INFORMATIONS GENERALES - STEP LOSTMARCH MEMBRANAIRES CNE CROZON

IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre	040000129042	
Commune	CROZON			
Taille de l'agglomération	9 275 eq. Hab.			
Système de collecte		Code Sandre		
Nom	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON			
Type(s) de réseau	séparatif			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Ronan LE SAEC			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre	0429042S0002	
Nom	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON			
Lieu d'implantation	CROZON			
Date de mise en œuvre	2010			
Maître d'ouvrage	CROZON			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m ³ /jour	Q Pointe en m ³ /heure	Equivalent habitant
Temps sec	1 060	2 900	320	17 700
Temps pluie		4 000		
Débit de référence	4 000 m ³ /j			
Charge entrante en DBO5 (année 2016)		556,5 kg/jour	9 275 eq. Hab.	
File Eau	Type de traitement	Bioréacteur à membrane		
	Filière de traitement	Traitement secondaire Dénitrification Déphosphatation plus poussée Désinfection		
File Boue	Type de traitement	Déshydratation + épandage et compostage		
	Filières de traitement	Centrifugation		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Ronan LE SAEC			
Milieu récepteur				
Nom	Rejet en mer d'Iroise			
Masse d'eau				
Type	Rejet superficiel	Eau côtière		
	Rejet souterrain			

ÉTUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Communes	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées	Date du zonage Eaux pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Crozon			2003 révisé en 2013	2013	2015

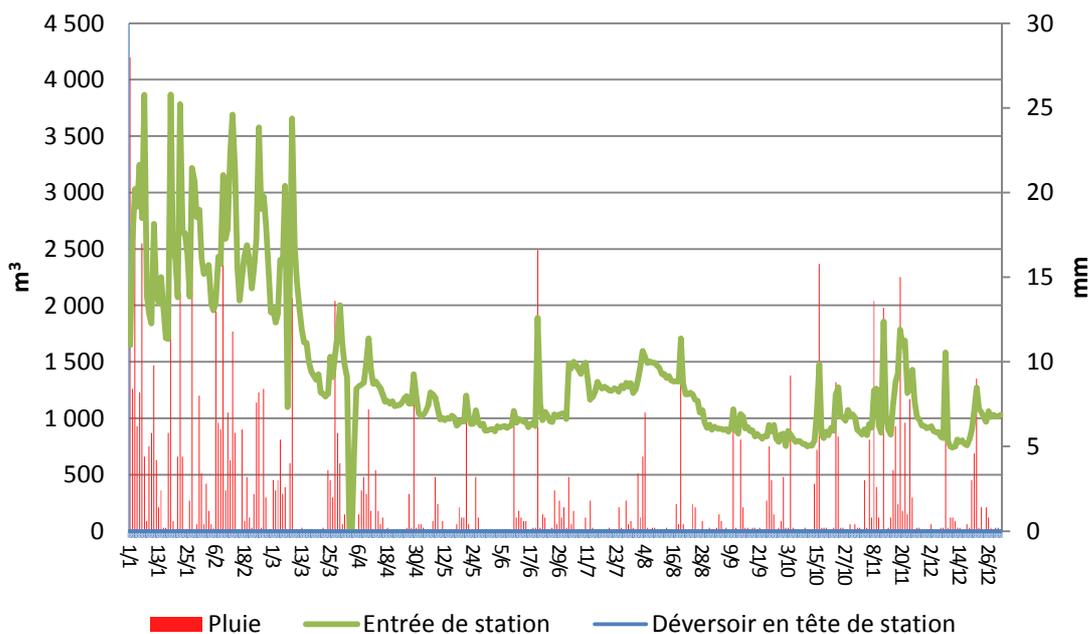




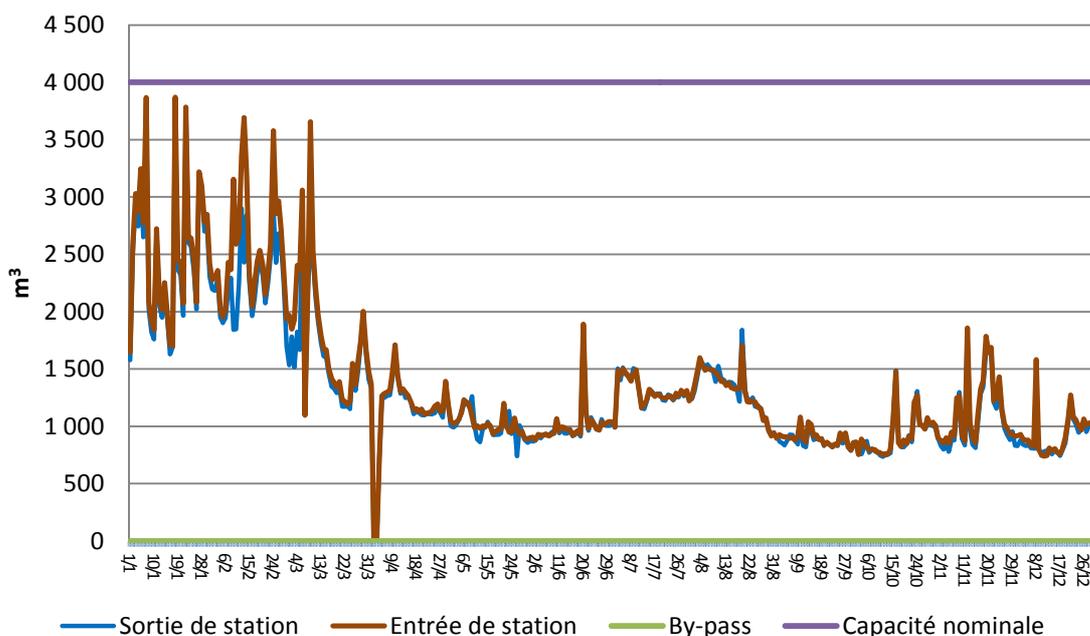
BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STEP LOSTMARCH MEMBRANAIRES

BILAN SUR LES VOLUMES

Volume entrant et sortant dans le système de traitement



Volume sortant dans le système de traitement des eaux usées

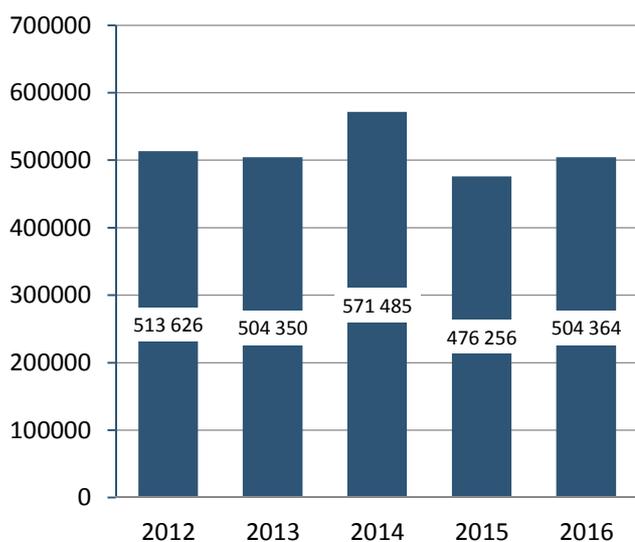




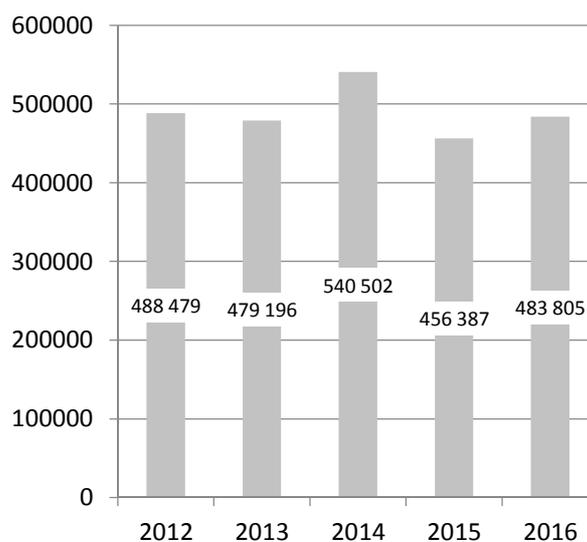
Evolution des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (m ³)	2012	44 474	36 559	30 604	43 015	52 721	33 645	39 564	40 886	27 547	38 434	54 393	71 784	513 626
	2013	76 548	54 990	40 450	42 786	31 580	29 611	34 119	37 113	25 662	30 035	46 175	55 281	504 350
	2014	98 603	89 203	53 513	34 336	36 562	27 868	34 326	44 299	26 470	28 562	55 666	42 077	571 485
	2015	68 759	57 589	44 096	32 759	36 572	27 131	38 016	45 201	29 685	30 648	31 201	34 599	476 256
	2016	79 160	73 898	55 609	34 530	31 543	30 126	40 231	40 796	26 922	28 533	33 990	29 026	504 364
Sortie de station (m ³)	2012	42 112	34 189	28 569	41 778	50 508	31 538	38 469	39 455	25 892	36 632	51 919	67 418	488 479
	2013	71 999	52 052	38 015	40 330	30 394	28 336	33 025	35 751	24 338	28 519	43 284	53 153	479 196
	2014	94 020	74 682	51 331	33 278	35 639	27 095	33 932	43 646	25 246	28 225	53 318	40 090	540 502
	2015	64 791	52 617	42 074	31 531	35 126	26 694	37 476	43 910	28 020	29 734	30 673	33 741	456 387
	2016	76 631	65 841	51 076	33 821	31 057	29 790	40 104	40 981	26 279	28 064	32 609	27 552	483 805
Pluie (mm)	2012	68,8	27,4	34,8	160	51,4	74,4	49	50,2	54,4	118,2	148,6	148,2	985,4
	2013	112,2	58,6	79,8	65	54	65,8	21	20,4	35	108,6	93,2	125,2	838,8
	2014	203,2	203,2	65,4	40,8	75,4	25,6	43	75,8	8,4	65,6	146,4	46	998,8
	2015	109,4	88,4	33	38,2	52	10,6	57,6	111,8	30,8	57,8	67,2	66,8	723,6
	2016	203	119,4	70,2	34,2	21,6	35,2	14	33,8	28	53	86,2	33,2	731,8

Evolution du volume annuel
Entrée de station en m³



Evolution du volume annuel
Sortie de station en m³

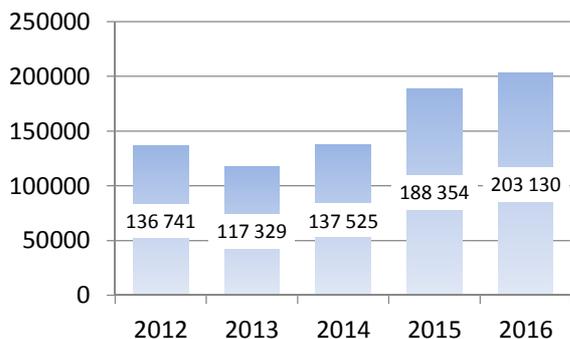




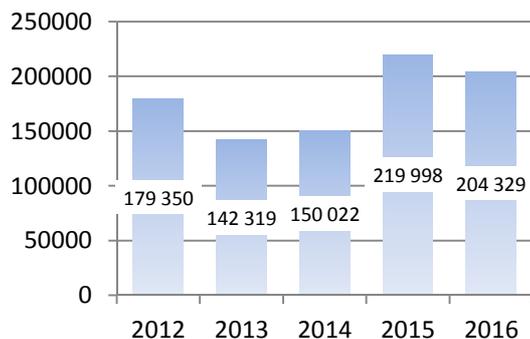
BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Evolutions des charges entrantes annuelles

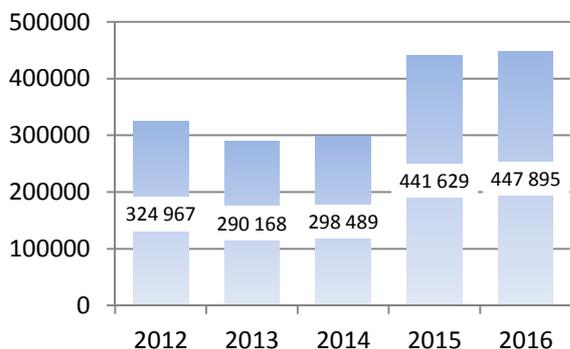
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
D.B.O.5 en kg/an**



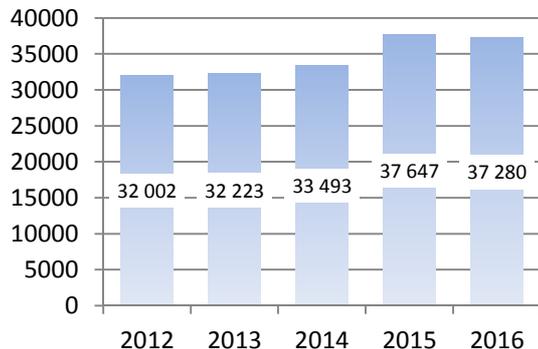
**Evolution des charges entrantes
totale annuelles
MES en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
D.C.O. en kg/an**



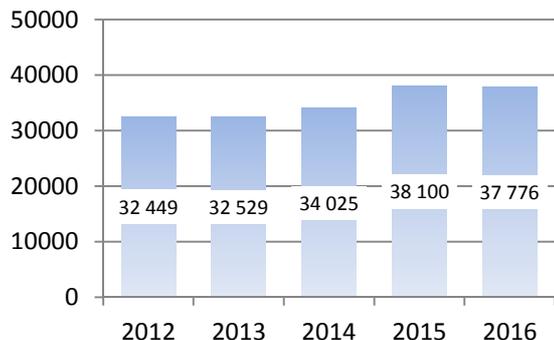
**Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldhal en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Phosphore total en kg/an**



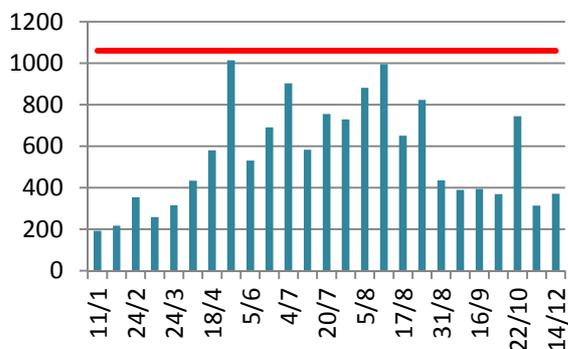
**Evolution des charges entrante
totales annuelles
Azote Global en kg/an**



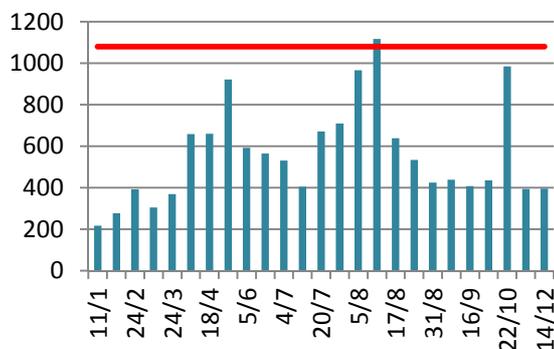


La pollution entrante dans le système de traitement

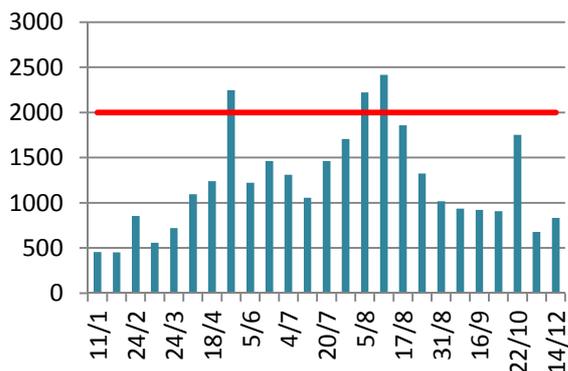
**Charge entrante
D.B.O.5 en kg/j**



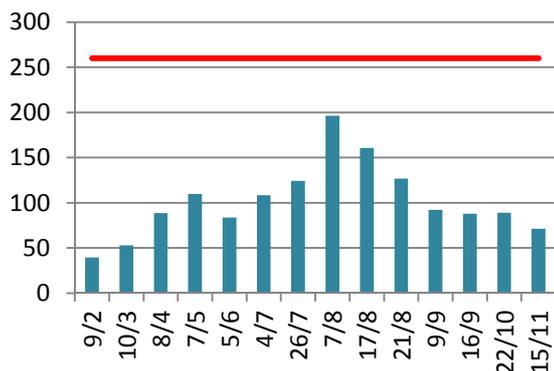
**Charge entrante
MES en kg/j**



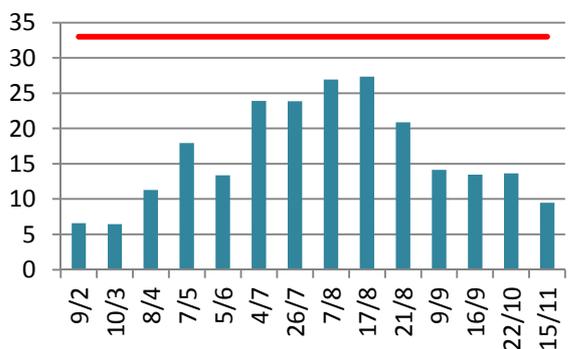
**Charge entrante
D.C.O. en kg/j**



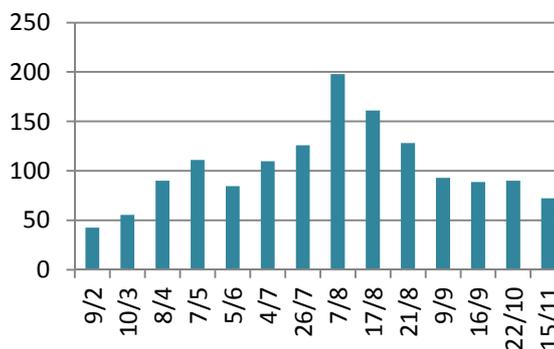
**Charge entrante
Azote Kjeldhal en kg/j**



**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



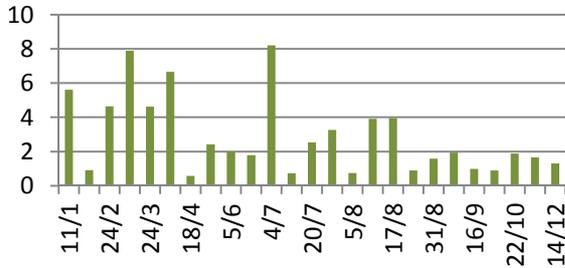
**Charge entrante
Azote global en kg/j**



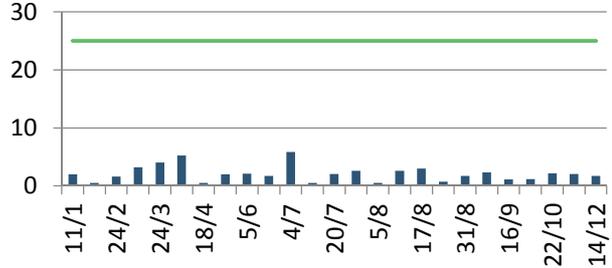


La pollution sortant du système de traitement

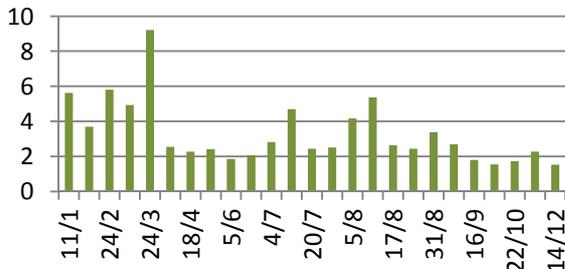
Charge sortante D.B.O.5 en kg/j



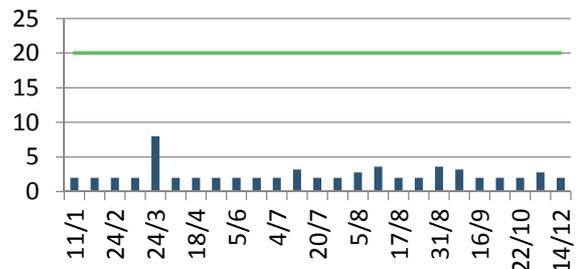
Concentration sortante D.B.O.5 en mg/l



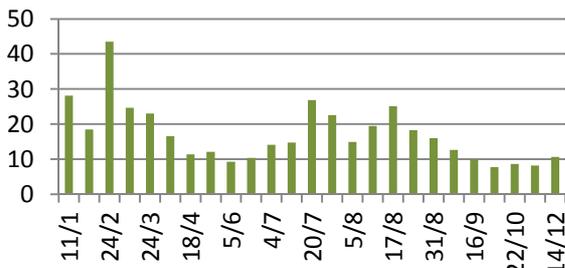
Charge sortante MES en kg/j



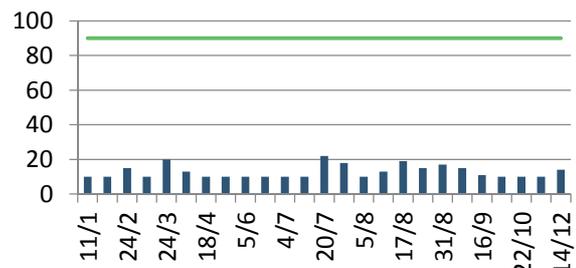
Concentration sortante MES en mg/l



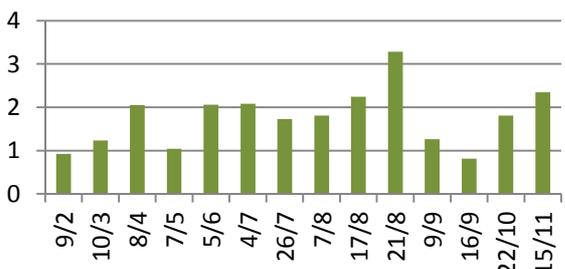
Charge sortante D.C.O. en kg/j



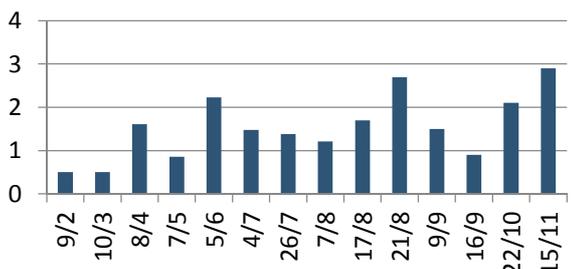
Concentration sortante D.C.O. en mg/l



Charge sortante Azote Kjeldhal en kg/j

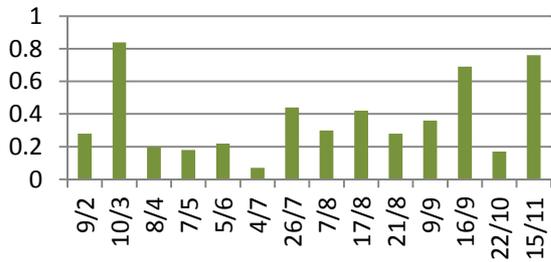


Concentration sortante Azote Kjeldhal en mg/l

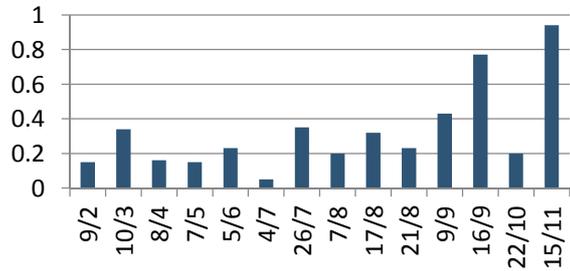




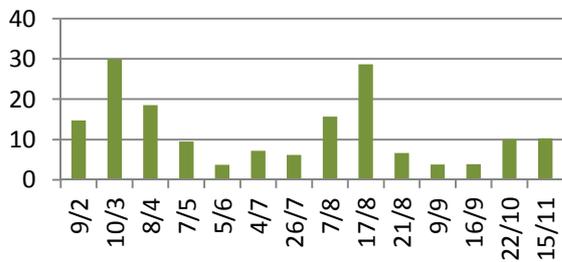
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



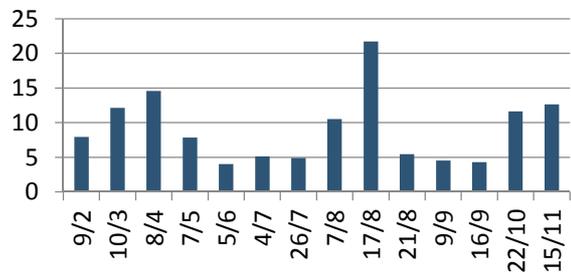
**Concentration sortante Phosphore
en mg/l**



**Charge sortante
Azote global en kg/j**



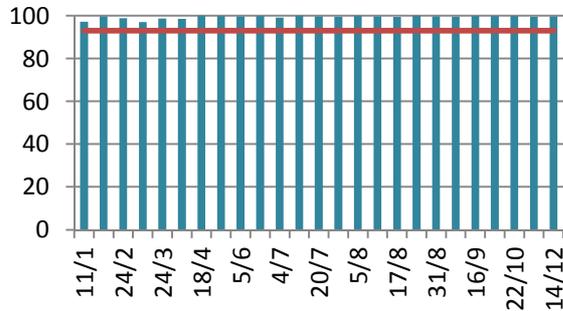
**Concentration sortante Azote
global en mg/l**



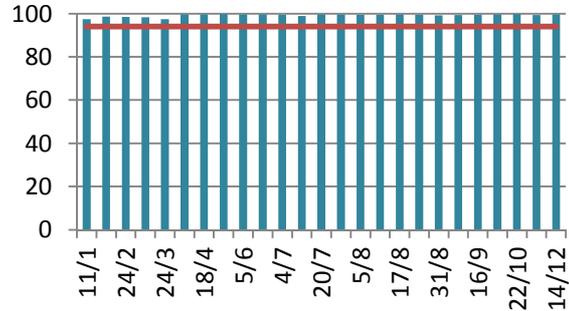


Le calcul des rendements

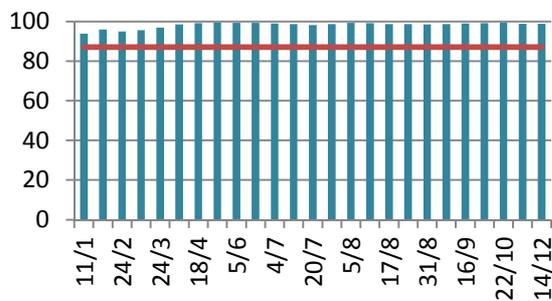
Rendement D.B.O.5 en %



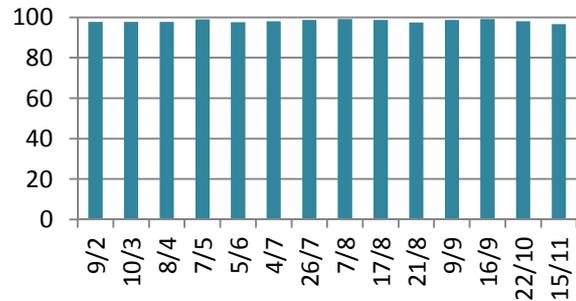
Rendement MES en %



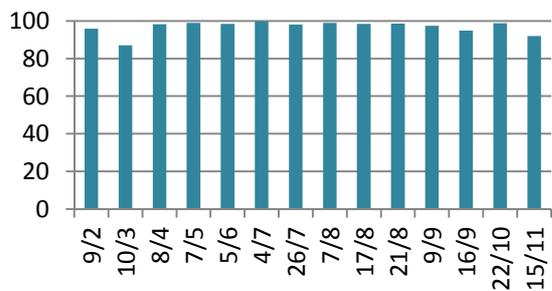
Rendement D.C.O. en %



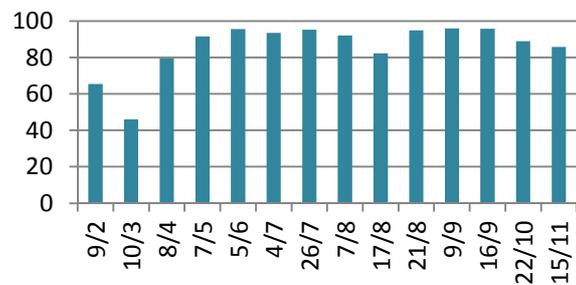
Rendement Azote Kjeldhal en %



Rendement Phosphore en %



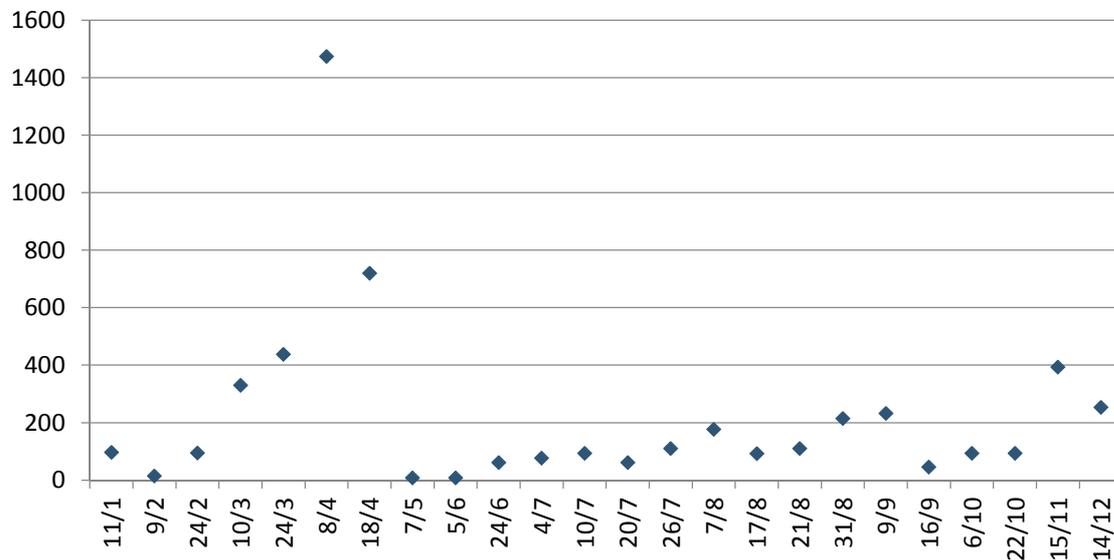
Rendement Azote Global en %





Le suivi bactériologique

Escherichia coli (N/100mL)



	STEP Lostmarch membranaires	Escherichia coli (E. coli) Unité : N/100 mL
11/01/2016	Sortie de station (R)	97
09/02/2016	Sortie de station (R)	15
24/02/2016	Sortie de station (R)	95
10/03/2016	Sortie de station (R)	330
24/03/2016	Sortie de station (R)	438
08/04/2016	Sortie de station (R)	1474
18/04/2016	Sortie de station (R)	720
07/05/2016	Sortie de station (R)	7,5
05/06/2016	Sortie de station (R)	7,5
24/06/2016	Sortie de station (R)	61
04/07/2016	Sortie de station (R)	77
10/07/2016	Sortie de station (R)	94
20/07/2016	Sortie de station (R)	61
26/07/2016	Sortie de station (R)	110
07/08/2016	Sortie de station (R)	177
16/08/2016	Sortie de station (R)	15
17/08/2016	Sortie de station (R)	93
21/08/2016	Sortie de station (R)	110
31/08/2016	Sortie de station (R)	215
09/09/2016	Sortie de station (R)	232
16/09/2016	Sortie de station (R)	46
06/10/2016	Sortie de station (R)	94
22/10/2016	Sortie de station (R)	94
15/11/2016	Sortie de station (R)	393
14/12/2016	Sortie de station (R)	253

Avec 11 dépassements de la concentration maximale autorisée en E.Coli (100 U/100 ml), la station est non conforme en 2016 pour ce paramètre.





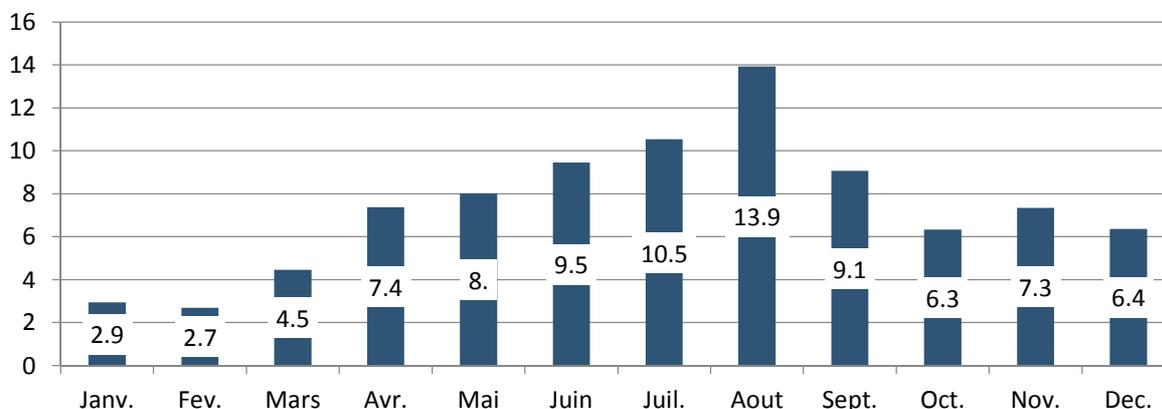
BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

Les boues

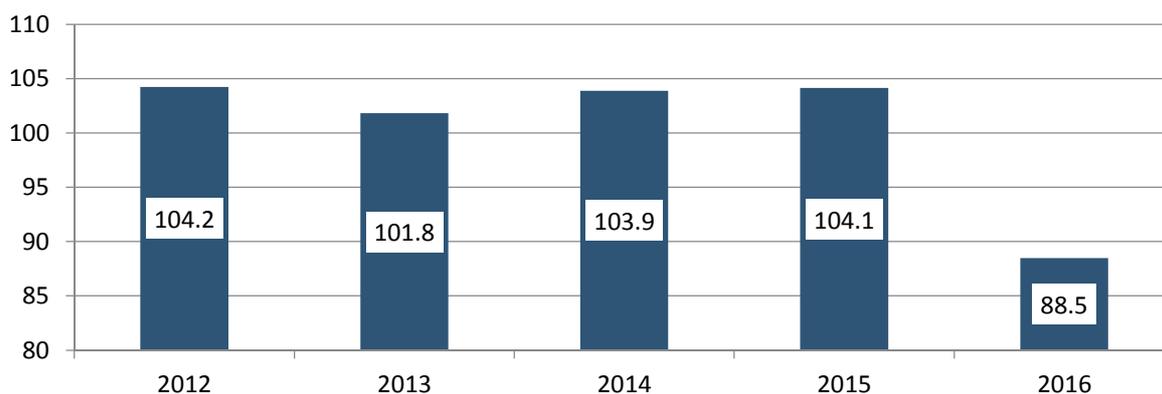
Boues	Quantité annuelle brute (m ³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)	9 582	88,49
Boues évacuées (point S6 et S17)	819	81,934

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



Boues produites par tonne de matière sèche par an



La production de boues semble faible au vu des charges reçues.





Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues TE vers compostage produit	38,792	47.35%	
Boues TE vers épandage	43,142	52.65%	

Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	7 627	Refus dégr. PE vers décharge

Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Conventions de traitement des boues, de traitements de déchets

Objet	Date de signature	Date d'échéance
Convention pour la réception de matières de vidange et graisses : société HdeO	08/06/2011	1 an renouvelable
Convention pour la réception de matières de vidange et graisses : société Sani Ouest	26/05/2011	1 an renouvelable
Convention pour la réception de matières de vidange et graisses : société SARP OUEST Saniroise	06/01/2015	1 an renouvelable
Convention pour la réception et le traitement des matières de vidange du Festival du Bout du Monde de CROZON	Signature annuelle	1 an

Quantité des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute en m3	Quantité de pollution
Matières de vidanges (S12)	1 140 m3	



BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE REACTIFS

Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	867 973

Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Acide chlorhydrique	Eau	4 400
Chlorure ferrique	Eau	18 180
Eau de Javel	Eau	5 600
Polymère émulsion	Boues	2 100

Eau potable consommée au cours de l'année (Facultatif)

Eau potable consommée	
-----------------------	--

LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

Liste des faits marquants sur le système de traitement

Une intervention a été réalisée en décembre 2016 pour le remplacement de 600 membranes dans les réacteurs membranaires de la STEP de Losmarc'h.

Les passages caméras ont permis de déterminer de programme de réhabilitation prévu début d'année 2017.

Forte pluviométrie sur les 2 premiers mois de l'année 2016

Déversement dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Le volume a débordé au milieu naturel, a été d'environ de 28 000m³ (Estimation) pour cette période



RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station:

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

Attention, les règles de conformité établies par la Police de l'Eau ne sont pas connues clairement à ce jour dans l'attente du commentaire technique de l'arrêté du 21/07/2015. Nous vous invitons, dès que vous aurez un retour de la conformité de la Police de l'Eau, à vous rapprocher de nos services pour toute question.





		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)			Rendement(%)	Concentration(mg/l)	Rendement(%)	Concentration(mg/l)	Rendement(%)	Concentration(mg/l)	Rendement(%)	Concentration(mg/l)	Concentration(mg/l)	Concentration(mg/l)	Concentration(mg/l)	Rendement(%)	Concentration(mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	24		24		24		12		12		12	12	12	12	
	Nombre de mesures réalisées	25		25		25		14		14		14	14	14	14	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	99,3	2,5	98,2	12,9	99,3	2,1	85,8	9,1	98,1	1,5	0,4	0,1	7,5	96,8	0,3
Conditions normales d'exploitation(*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	25		25		25		14		14		14	14	14	14	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	99,3	2,5	98,2	12,9	99,3	2,1	85,8	9,1	98,1	1,5	0,4	0,1	7,5	96,8	0,3
	Valeur rédhibitoire (1)	85		250		50		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire	0		0		0		-		-		-	-	-	-	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	94	20	87	90	93	25	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	3		3		3		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0		-		-		-	-	-	-	
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle	-	-	-	-	-	-	85	15	90	10	-	-	-	90	1	
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		-	-	-	Conforme	
Conformité global selon l'exploitant (O/N) :				Conforme pour les paramètres physico-chimique mais non conforme pour la bactériologie												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.





SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT

Evolution des charges annuelles moyennes de fonctionnement atteintes par les stations d'épuration

Noms des stations	2015		2016	
	Charge hydraulique	Charge Polluante DBO ₅	Charge hydraulique	Charge Polluante DBO ₅
STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	44,99 %	48,68 %	47,52 %	52,50 %

Conclusion générale annuelle par paramètre

Paramètre	Conformité générale annuelle par paramètre
Phosphore total (en P)	Conforme
Matières en suspension	Conforme
Escherichia coli (E. coli)	Non Conforme
Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	Conforme
Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	Conforme
Azote Kjeldhal (en N)	Conforme
Azote global (N.GL.)	Conforme





**LES INTERVENTIONS
REALISEES**

*Préserver et moderniser
votre patrimoine*



LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydro-curage du réseau

Voir le détail dans le BSA système de collecte chapitre 14.

Les casses sur conduites et sur branchements

Sans objet en 2016

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les interventions de maintenance 2ème niveau :

Synthèse :

Commune	Curatif	Préventif	Total
Crozon	32	16	48

Détail :

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Crozon	PR du CES Cne CROZON	Armoire électrique	26/01/16	Curatif
Crozon	PR du CES Cne CROZON	Armoire électrique	09/02/16	Curatif
Crozon	PR de L'Etang Cne LE FRET	Coffret Electrique	09/02/16	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Module membranaire 1	11/02/16	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Module membranaire 1	17/02/16	Préventif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Module membranaire 1	17/02/16	Curatif
Crozon	PR Postolonnec Cne CROZON	Telesurveillance	17/02/16	Préventif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Dégrilleur (protection par treilli grillagé)	10/03/16	Curatif
Crozon	PR du CES Cne CROZON	Pompe immergée monocanal n°2	10/03/16	Préventif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	10/03/16	Préventif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Lot 2 vannes isolement	04/04/16	Curatif
Crozon	PR de Toul An Trez Cne CROZON	Pompe n°2	07/04/16	Curatif
Crozon	PR Ile Longue 2 - Taladec'h Cne LE FRET	Coffret Electrique	07/04/16	Curatif





Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Crozon	PR du Coadic Cne CROZON	Coffret Electrique	07/04/16	Curatif
Crozon	PR du Portzic Cne CROZON	Armoire electrique	08/04/16	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Surpresseur 1	14/04/16	Préventif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Surpresseur 2	14/04/16	Préventif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Surpresseur 3	14/04/16	Préventif
Crozon	PR du CES Cne CROZON	Pompe n°2	19/04/16	Préventif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Compresseur air 1	20/04/16	Préventif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Agitateur SILO	25/04/16	Préventif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Armoire electrique	02/05/16	Préventif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Ballon eau industrielle	11/05/16	Curatif
Crozon	PR de Toul An Trez Cne CROZON	Tour de desodorisation	09/06/16	Curatif
Crozon	PR du CES Cne CROZON	Télésurveillance	12/07/16	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Module membranaire 2	18/07/16	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Preleveur entree	19/07/16	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Agitateur	20/07/16	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Armoire electrique	12/08/16	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Lot de vannes	12/08/16	Curatif
Crozon	PR Postolonnec Cne CROZON	Télésurveillance	23/08/16	Curatif
Crozon	PR de L'Etang Cne LE FRET	Télésurveillance	25/08/16	Curatif
Crozon	PR de Toul An Trez Cne CROZON	Sonde de niveau	13/09/16	Curatif
Crozon	PR du CES Cne CROZON	PR du CES Cne CROZON	14/09/16	Préventif
Crozon	PR du CES Cne CROZON	Pompe n°1	14/09/16	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires Cne	Compresseur air 1	21/09/16	Préventif





Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
	CROZON			
Crozon	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Filtres réseau air	10/10/16	Préventif
Crozon	PR Postolonnec Cne CROZON	Télésurveillance	10/10/16	Préventif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Armoire électrique	24/10/16	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Preleveur entree	25/10/16	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Centrale polymere	28/10/16	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Module membranaire 1	28/10/16	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Lot robinetterie	28/10/16	Curatif
Crozon	PR Trélanec Cne CROZON	Télésurveillance	31/10/16	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Module membranaire 2	03/11/16	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Compresseur air 2	04/11/16	Préventif
Crozon	PR du Loch Cne CROZON	Poires de Niveau	04/11/16	Curatif
Crozon	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	Preleveur sortie	29/12/16	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libelle installation	Date
Crozon	PR du Loch Cne CROZON	13/06/16
Crozon	PR du Portzic Cne CROZON	13/06/16
Crozon	PR Ile Longue 2 - Taladec'h Cne LE FRET	13/06/16
Crozon	PR de l'Armorique Cne CROZON	13/06/16
Crozon	PR Gymnase du college Cne CROZON	13/06/16
Crozon	PR Aire des gens du voyage Cne CROZON	14/06/16
Crozon	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	14/06/16
Crozon	PR Atlantique Cne CROZON	15/06/16
Crozon	PR Trélanec Cne CROZON	15/06/16





Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libelle Installation	Date
Crozon	PR du Loch Cne CROZON	13/06/16
Crozon	PR de Toul An Trez Cne CROZON	13/06/16
Crozon	PR du Portzic Cne CROZON	13/06/16
Crozon	PR Ile Longue 1 Cne LE FRET	13/06/16
Crozon	PR du CES Cne CROZON	14/06/16
Crozon	PR de Menez Gorre Cne CROZON	14/06/16
Crozon	PR Port du Fret Cne LE FRET	14/06/16
Crozon	PR de L'Etang Cne LE FRET	14/06/16
Crozon	PR de l'Armorique Cne CROZON	14/06/16
Crozon	PR du Menhir Cne CROZON	14/06/16
Crozon	PR Centre de plongée Quai Kador Cne CROZON	14/06/16
Crozon	PR de Pen ar Ro Cne CROZON	14/06/16
Crozon	PR Ile Longue 2 - Taladec'h Cne LE FRET	14/06/16
Crozon	PR Aire des gens du voyage Cne CROZON	14/06/16
Crozon	PR Postofort Cne CROZON	14/06/16
Crozon	STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON	14/06/16
Crozon	PR Atlantique Cne CROZON	15/06/16
Crozon	PR Trélanec Cne CROZON	15/06/16
Crozon	PR Postolonnec Cne CROZON	15/06/16
Crozon	PR Kerbasguen Cne CROZON	15/06/16
Crozon	PR Centre nautique Postofort Cne CROZON	15/06/16
Crozon	PR Gymnase du college Cne CROZON	15/06/16
Crozon	PR Hent Poraon Cne CROZON	15/06/16
Crozon	PR Lamboezer Cne CROZON	15/06/16
Crozon	PR de Lescoat Cne CROZON	15/06/16
Crozon	PR du Coadic Cne CROZON	15/06/16
Crozon	PR de Clouchouren Cne CROZON	15/06/16





Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel

Un **Programme Contractuel du Renouvellement** correspond à un engagement du Délégitaire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fond contractuel

Un Fonds Contractuel de Renouvellement consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement, et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fond à date.

La garantie pour la continuité de service

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.



Participation (€)	2016

Dotation annuelle actualisée (€)	2016
	36 271

Coefficient d'actualisation de la dotation	2016
	1,134

Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2016 au titre du Programme

CROZON (Assainissement)	Montant réalisé pour l'année (€)	13 005
---------------------------	----------------------------------	--------

PR de l'Armorique Cne CROZON

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Montant (€)
Armoire électrique extérieure	29/06/2016	Total	4 311
Telesurveillance	29/06/2016	Total	2 723
		Total (€)	7 034

PR du CES Cne CROZON

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Montant (€)
Clapet de non retour à boule de refoulement n° 1	05/04/2016	Total	295
Clapet de non retour à boule de refoulement n° 2	05/04/2016	Total	295
Echelle en aluminium	04/04/2016	Total	476
Pompe n° 1	26/10/2016	Total	2 387
Robinetterie, Tuyauterie	04/04/2016	Total	1 361
Trappe de visite en acier	04/04/2016	Total	510
Vanne manuelle à opercule de refoulement n° 1	04/04/2016	Total	216
Vanne manuelle à opercule de refoulement n° 2	04/04/2016	Total	216
Vanne manuelle à opercule de vidange	04/04/2016	Total	216
		Total (€)	5 972

Bilan financier du Programme

CROZON (Assainissement)

DOTATIONS ET AVENANTS NON ACTUALISES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total (€)
Dotation (€)	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	31 973	383 676

COEFFICIENTS D'ACTUALISATION	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Coefficient de la dotation	1,00000	1,02488	1,07324	1,09789	1,11980	1,12780	1,13441
Coefficient de report de solde	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000

RENOUVELLEMENT REALISE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total (€)
Dotation actualisée (€)	31 973	32 768	34 315	35 103	35 803	36 059	36 271						242 292
Report de solde actualisé (€)		-80 038	-65 748	-54 590	-53 390	-42 446	-44 161						
Renouvelé annexé au contrat													
Renouvellement Total	112 011	18 479	23 156	33 903	24 860	37 774	13 005						263 188
Autre renouvellement													
Renouvellement Total													
Grosses réparations													
Autre renouvellement sur devis													
Renouvellement Total													
Grosses réparations													
Total renouvellement (€)	112 011	18 479	23 156	33 903	24 860	37 774	13 005						263 188
Participation ou Engagement (€)													

Solde (€)	-80 038	-65 748	-54 590	-53 390	-42 446	-44 161	-20 896						
-----------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	--	--	--	--	--	--





Participation (€)	2016

Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2016 au titre de la Garantie

CROZON (Assainissement)

PR de la route de Dinan Cne CROZON

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement
Pompe N°1	02/11/2016	Total

PR de l'Armorique Cne CROZON

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement
Pompe N°1	16/11/2016	Total
Pompe N°2	14/09/2016	Total





Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2016 au titre de la Garantie

CROZON (Assainissement)

PR de Toul An Trez Cne CROZON

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement
Sonde de niveau	10/10/2016	Total

PR du CES Cne CROZON

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement
Sonde piezzo	09/02/2016	Total

PR du Loch Cne CROZON / Pompage de refoulement

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement
Sonde de niveau	23/11/2016	Total

STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON / FILTRATION MEMBRANAIRE / MEMBRANAIRES

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement
Module membranaire 1 : Renouvellement de 600 plaques membranaires	28/11/2016	Grosses reparations
Vanne régul étage bas membranaire N°2	01/09/2016	Total
Vanne relaxation étage bas réacteur 2	23/11/2016	Total

STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON / MATIERES DE VIDANGE / FOSSE DE STOCKAGE

Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2016 au titre de la Garantie

CROZON (Assainissement)

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement
Agitateur	18/08/2016	Total

STEP Lostmarch membranaires Cne CROZON / TRAITEMENT DES BOUES / CENTRALE POLYMERE

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement
Pompe doseuse	05/12/2016	Total



ANNEXES COMPLEMENTAIRES – ATTESTATIONS D'ASSURANCE



Allianz Global Corporate & Specialty SE

Attestation d'Assurance

Nous, soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE, Succursale en France**, situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, certifions par la présente que la Société :

SAUR SAS
11, Chemin de Bretagne
CS 40082
94442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex.

est assurée auprès de notre compagnie par la police n°**FRL00209817** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers résultant d'atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles et/ou graduelles imputables à l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Tous dommages confondus (frais de défense inclus) pour la période de garantie de trois ans	31 000 000 €
Dont RC Atteintes à l'environnement	31 000 000 €
- Dont Dommages aux biens confiés	1 000 000 €
- Dont Dommages aux biens des préposés	1 000 000 €
- Dont Pollution suite à activités d'épandage de boues de stations d'épuration	2 500 000 €
Dont RC des dirigeants	inclus
Dont Responsabilité environnementale y inclus frais de prévention des dommages garantis	15 000 000 €
Dont Garantie Frais de dépollution du site	15 000 000 €
- Dont frais de décontamination et reconstruction	inclus
- Dont frais relatifs à une pollution subie	inclus

Période de garantie du 01/04/2017 au 31/03/2020 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat « AGCS SE – EIL » auquel elle se réfère et notamment des Conventions Spéciales AGCS SE 101 – 10.2016.

Fait à Paris La Défense, le 30 mars 2017
Pour la Compagnie



Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N°HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com



Allianz Global Corporate & Specialty SE

Attestation d'Assurance

Nous, soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE, Succursale en France**, situé 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, certifions par la présente que la Société :

SAUR SAS
11, Chemin de Bretagne
CS 40082
94442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

est assurée auprès de notre compagnie par les polices n°**FRL00042917** & n°**FRL00043017** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités en raison de dommages causés à des tiers.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION / AVANT RECEPTION / EN COURS DE TRAVAUX

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus pour la période de garantie 30.000.000 euros
dont :
Dommages immatériels non consécutifs pour la période de garantie..... 15.000.000 euros

RESPONSABILITE CIVILE APRES TRAVAUX / APRES RECEPTION / APRES LIVRAISON

Tous dommages corporels, matériels et immatériels pour la période de garantie 30.000.000 euros
dont :
Dommages immatériels non consécutifs pour la période de garantie..... 15.000.000 euros

Cette attestation est valable du 01/04/2017 au 31/03/2018 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris la Défense, le 30 mars 2017
Pour la Compagnie



Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N°HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com





ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI Iard, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

SAUR SAS
11, CHEMIN DE BRETAGNE
CS40082
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX
SIREN 339.379.984

est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° AP392620 pour la période de validité du 01/01/2017 au 31/12/2017 couvrant les activités professionnelles suivantes :

ENTREPRISE GÉNÉRALE

Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

TERRASSEMENT

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'encrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.
Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.
Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

CONTRACTANT GENERAL

Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'oeuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.
Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :

Voiries Réseaux Divers:

- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

Ouvrages d'hygiène publique :

- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026





1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.
- aux chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
 - travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P¹ ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P²,
 - pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P³,
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
 - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(¹) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

(²) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

(³) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026





2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.</p> <p>Elle est gérée en capitalisation.</p>	<p>○ En Habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
	<p>○ Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.</p>
	<p>○ En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
Durée et maintien de la garantie	
<p>La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.</p>	<p>6.000.000 € par sinistre</p>
Durée et maintien de la garantie	
<p>Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.</p>	

Fait à PARIS le 21/12/2016

Stéphane DEDEYAN

Stéphane DEDEYAN
Directeur Général Délégué

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026





ENTREPRISE

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES dont le siège social est situé - 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex09, certifions par la présente que la Société :

**SAUR SAS –
11 Chemin de Bretagne –
CS 40082 –
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex.**

agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et notamment pour le compte de ses filiales, est assurée par le contrat Tous Risques Sauf N°127 100 212.

Les garanties s'exercent notamment pour le compte de la société désignée ci-après, laquelle a la qualité d'assuré :

**SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne- CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX**

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

La présente attestation d'assurance, valable du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère

Fait à Paris, Le 31 mars 2017

MMA IARD
Siège social: 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS Cedex 9
RCS Le Mans 440 042 174
Entreprise régie par le Code des Assurances

MMA IARD 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9

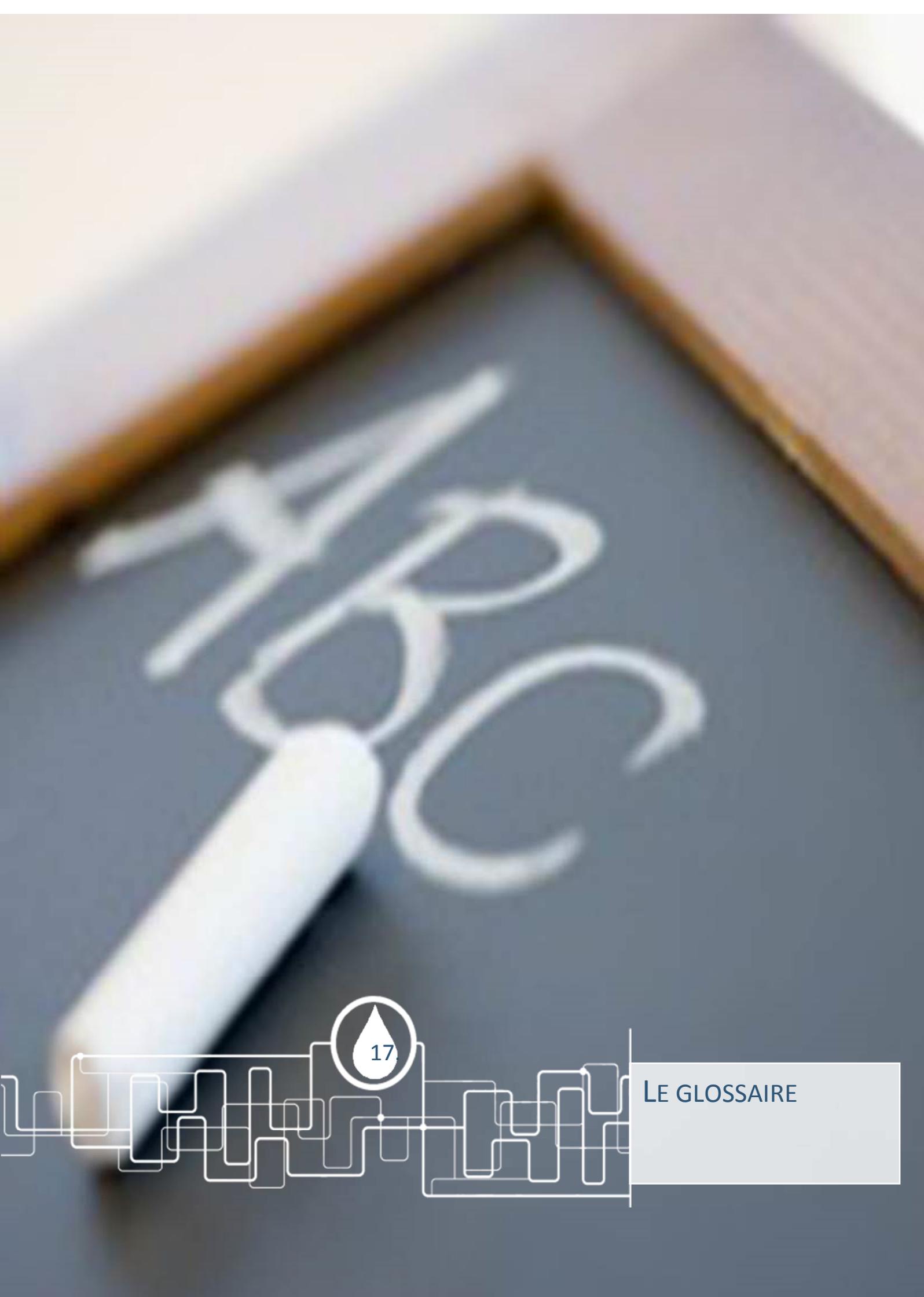
MMA IARD Assurances Mutuelles
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS Le Mans 776 602 126
Siège social: 14, Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances

MMA IARD
Société d'assurance, au capital de 537 052 268 euros
RCS Le Mans 440 048 832

MMA Vie Assurances Mutuelles
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS Le Mans 776 652 118

MMA Vie
Société d'assurance, au capital de 142 602 406 euros
RCS Le Mans 440 042 174





LE GLOSSAIRE



Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Autosurveillance : Elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité : Biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de retour : Biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat.

Biens de reprise : Biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer.

Bilan journalier : Il concrétise l'efficacité de traitement d'une installation à partir d'échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation sur 24 heures proportionnellement au débit. Certains paramètres sont analysés et comparés (concentrations et/ou rendement d'élimination) aux performances que doit satisfaire l'installation.

Bilan annuel : Il concrétise l'efficacité de traitement de l'installation sur l'année à partir des échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation au cours de l'année. La conformité de certains paramètres est évaluée à partir des bilans journaliers en tenant compte d'une tolérance définie dans la réglementation. Pour d'autres paramètres, l'évaluation de la conformité s'effectue après avoir calculé la moyenne des mesures réalisées. Au final, la conformité de l'installation sur l'année est évaluée par l'exploitant, paramètre par paramètre, puis pour la globalité de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation à partir des données transmises par l'exploitant.

Branchements : Canalisations distinctes d'eaux usées et d'eaux pluviales aboutissant au réseau public d'assainissement collectif et partant des regards de branchement ou boîtes de branchements placés en limite de propriété et sur lesquels viennent se raccorder les installations intérieures de l'utilisateur.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Contrat-abonné : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.



Contrôle officiel : Il correspond aux contrôles inopinés pratiqués par un organisme tel que la police de l'eau.

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Equivalent Habitant (Eq. Hab.) : Unité de pollution correspondant à celle d'un habitant en une journée.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégué prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Taux d'eaux parasites : Il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée, par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- Les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...),
- Opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégué (bureaux) entièrement dédié au service.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Réseau de collecte des eaux usées : Ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous-pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte intérieur : Ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).



18.

LES NOUVEAUX
TEXTES
REGLEMENTAIRES



Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2016 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.

Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service ou engendrer des modifications contractuelles.

GESTION DE LA RESSOURCE

- **Arrêté du 20 janvier 2016 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux**

Cet arrêté prescrit la réalisation d'une stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (Socle) au plus tard le 31 décembre 2017, sous la supervision du préfet coordonnateur de bassin. L'arrêté définit également un contenu non exhaustif de cette stratégie.

- **Note du 13 avril 2016 relative à la gestion des systèmes d'endiguement suite à la publication du décret n° 2015-526 du 12 mai 2015**

La présente note a pour objet la présentation d'un guide méthodologique élaboré par les services de la Direction Générale de la Prévention des Risques qui apporte un éclairage technique sur les principales conséquences des dispositions de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 (MAPTAM) sur la gestion des ouvrages de prévention des inondations

AUTORISATIONS

- **Ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale.**

En vertu de la loi du 02/01/2014, des expérimentations de procédures intégrant plusieurs autorisations ont été menées dans certaines régions concernant les ICPE et les IOTA (soumis à la législation sur l'eau).

La loi du 17/08/2015 relative à la transition énergétique a étendu, à compter du 01/11/ 2015, ces expérimentations à la France entière pour les ICPE relatives aux énergies renouvelables et pour les IOTA. L'objectif de ces expérimentations était de simplifier les procédures pour faciliter la vie des entreprises sans régression de la protection de l'environnement.

Par la présente ordonnance, le Gouvernement a décidé de pérenniser le dispositif en inscrivant de manière définitive dans le code de l'environnement un dispositif d'autorisation environnementale unique.





L'ordonnance crée ainsi, au sein du livre 1er du code de l'environnement, un nouveau titre VIII intitulé « Procédures administratives » et comportant un chapitre unique intitulé « Autorisation environnementale », composé des articles L.181-1 à L.181-31 et R.181-1 à R.181-56.

➤ **Décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale.**

L'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 a inscrit de manière définitive dans le code de l'environnement un dispositif d'autorisation environnementale unique, en améliorant et en pérennisant les expérimentations.

Le présent décret, pris en Conseil d'Etat, précise les dispositions de cette ordonnance en fixant notamment le contenu du dossier de demande d'autorisation environnementale et les conditions de délivrance et de mise en œuvre de l'autorisation par le préfet. Par ailleurs, ce décret tire les conséquences de cette procédure en modifiant les livres du code de l'environnement et les autres codes concernés.

➤ **Décret n° 2017-82 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale.**

L'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 a mis en place une nouvelle autorisation environnementale avec une procédure d'instruction et de délivrance harmonisée entre différentes législations. En application de l'ordonnance du 26 janvier 2017 et de son décret d'application n°2017-81 susvisés, ont été fixées les modalités de procédure et d'instruction ainsi que les pièces communes à toutes les demandes.

Le présent décret vise à compléter ce dispositif avec pour objectif de préciser le contenu du dossier de demande d'autorisation environnementale en indiquant les pièces et autres documents complémentaires à apporter à ce dossier au titre des articles L.181-8 et R.181-15 du code de l'environnement.

Ce décret présente par ailleurs les pièces, documents et informations en fonction des intérêts à protéger ainsi que celles au titre des autorisations, enregistrements, déclarations, absences d'opposition, approbations et agréments dont l'autorisation tient lieu. Ce décret précise également les modalités d'instruction par les services de l'Etat et les délais qui s'imposent à eux pour instruire un dossier d'autorisation environnementale.

Enfin, il prévoit un arrêté fixant le modèle de formulaire de demande d'autorisation.

➤ **Ordonnance n° 2016-488 du 21 avril 2016 relative à la consultation locale sur les projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement**

L'article 106 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a notamment habilité le Gouvernement à prévoir par ordonnance une procédure de consultation locale des électeurs sur un projet qu'il appartient à l'Etat d'autoriser. A cet effet, l'ordonnance n° 2016-488 relative à la consultation locale sur les projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement a prévu les modalités de consultation des électeurs dans des conditions définies par plusieurs dispositions de nature législative du code électoral, notamment celles relatives aux opérations de vote.





Ainsi, la décision de procéder à cette consultation sera prise par décret tant que le processus décisionnel sera en cours. Le territoire de la consultation correspondra au périmètre couvert par l'enquête publique du projet. Le décret devra être pris au moins 2 mois avant la réalisation de la consultation.

Les personnes pouvant participer à cette consultation sera les personnes de nationalité française inscrites sur les listes électorales. L'organisation de la consultation sera réalisée sous la responsabilité de chaque maire mais les couts seront intégralement pris en charge par l'Etat.

Tout un ensemble de règles liées à la propagande électorale (distribution de tracts, appels téléphoniques, etc) sera applicable à ces consultations, tout comme les restrictions concernant la diffusion de sondage d'opinion.

➤ Décret n° 2016-491 du 21 avril 2016 relatif à la consultation locale sur les projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement

L'article 106 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a notamment habilité le Gouvernement à prévoir par ordonnance une procédure de consultation locale des électeurs sur un projet qu'il appartient à l'Etat d'autoriser. A cet effet, l'ordonnance n° 2016-488 relative à la consultation locale sur les projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement a prévu les modalités de consultation des électeurs dans des conditions définies par plusieurs dispositions de nature législative du code électoral, notamment celles relatives aux opérations de vote.

Pour sa mise en œuvre, l'ordonnance n° 2016-488 renvoie à des mesures de nature réglementaire qui s'insèrent dans le code de l'environnement, à la suite des dispositions relatives aux enquêtes publiques. Est ainsi créé un nouveau chapitre III bis qui précise les modalités pratiques des consultations locales des électeurs.

Le présent décret détaille les modalités d'information des électeurs concernés, les dispositions propres à la consultation et à l'encadrement de son déroulement, et précise les dispositions du code électoral applicables par renvoi. Références : ordonnance n° 2016-488 du 21 avril 2016 relative à la consultation locale sur les projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

ARRETE du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5

Cet arrêté remplace l'arrêté du 22 juin 2007 relatif aux prescriptions techniques, aux modalités de surveillance et au contrôle des installations d'assainissement collectif et des installations d'assainissement non collectif de capacité nominale supérieure à 1,2 kg/j de DBO5.

Les principales évolutions de cet arrêté par rapport à l'arrêté de 2007 sont les suivantes :

- introduction du principe de gestion des eaux pluviales le plus en amont possible, pour limiter les apports d'eaux pluviales dans le système de collecte (art. 5 et 12) ;
- précisions sur les règles de gestion des boues issues du traitement des eaux usées : descriptif des filières de traitement et évaluation de la quantité de déchets dans les documents d'incidences du système d'assainissement (art. 9), dispositions du code de l'environnement sur la gestion des boues (art. 15), informations sur la gestion des boues dans le bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement des systèmes d'assainissement de taille supérieure ou égale à 120 kg/j DBO5 (art. 20) ;
- introduction de nouvelles prescriptions relatives au suivi des micropolluants : principe de prévention de la pollution due aux micropolluants (art. 3), investigations sur le réseau de collecte en cas de rejet de micropolluants dans le milieu récepteur (art.13), adaptation par le préfet des paramètres à mesurer et mesures de surveillance complémentaires quand





le système de collecte recueille des micropolluants (art.17), surveillance complémentaire de la présence de micropolluants dans les rejets des stations de traitement des eaux usées (art.18), mention des résultats de la surveillance complémentaire des micropolluants dans le bilan de fonctionnement du système d'assainissement de taille supérieure ou égale à 120 kg/j DBO5 (art.20).

- amélioration de la lisibilité des prescriptions, notamment celles afférentes à l'autosurveillance (notamment rédaction et tenue à jour d'un cahier de vie dans certains cas...).

- création d'un article 17 relatif à l'organisation de l'autosurveillance et au dispositif d'autosurveillance des systèmes d'assainissement (voir le développement sous la note technique du 7 septembre 2015 pour plus de détails sur cette autosurveillance).

L'arrêté s'applique en particulier aux stations de traitement des eaux usées et aux déversoirs d'orage inscrits à la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement, mais ne s'applique pas aux eaux pluviales collectées par le réseau de canalisations transportant uniquement des eaux pluviales.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er janvier 2016, à l'exception de celles relatives à l'autosurveillance du système de collecte prévues au point III de l'article 22, pour lesquelles la mise en place des équipements et la transmission des données doivent intervenir au plus tard le 31 décembre 2015.

NOTE TECHNIQUE du 7 septembre 2015 relative à la mise en œuvre de certaines dispositions de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5

Elle vient rappeler et préciser :

- les dispositions à respecter en matière de surveillance des rejets directs au milieu naturel au niveau des systèmes de collecte ;

- les performances à atteindre en matière de collecte des eaux usées, dans le respect des règles édictées par la directive 91/271/CEE.

Cette note rappelle, tout d'abord, l'obligation d'autosurveillance applicable aux déversoirs d'orages situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5 et précise qu'« il est indispensable que les maîtres d'ouvrages concernés mettent en place cette autosurveillance et transmettent les données ainsi collectées aux agences de l'eau ou offices de l'eau et aux services de police de l'eau ».

Cette autosurveillance (incluant la transmission des données) doit être effective au plus tard le 31/12/2015, pour être considérée conforme aux objectifs de la Directive ERU.

Toutefois, une dérogation est prévue (avec échéance au 31/12/2016) pour les déversoirs d'orages situés en aval d'un tronçon destiné à collecter une charge de pollution organique par temps sec :

- supérieure ou égale à 600 kg/j de DBO5 et
- déversant plus de 10 jours par an en moyenne sur 5 ans et,
- soumis à une surveillance permettant de mesurer et enregistrer en continu les débits et d'estimer la charge polluante rejetée (dès lors qu'une autosurveillance conforme à l'arrêté du 22/06/2007 a été mise en place).

La présente note précise par ailleurs les dispositions de l'article 22-III relatif au critère devant être utilisé pour statuer sur la conformité du système de collecte par temps de pluie (sur la base de cinq années de mesures).

Le système de collecte pourra être jugé « non conforme local » si les rejets directs par temps de pluie empêchent, même partiellement, la réalisation des objectifs environnementaux de la masse d'eau réceptrice fixés dans le SDAGE (ainsi que les objectifs sanitaires).





Enfin, cette note technique précise la procédure en cas de non-conformité, ERU ou locale, d'un système de collecte : un rapport pour manquement administratif est adressé à la collectivité pour observations.

➤ **Arrêté du 2 novembre 2016 relatif aux instruments de mesure**

Le présent arrêté adapte les arrêtés ministériels suivants en application du décret n° 2016-769 du 9 juin 2016 relatif aux instruments de mesure : arrêté du 31 décembre 2001 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ; arrêtés relatifs aux catégories d'instruments de mesure suivantes : mesures de masse, ensembles de mesurage continu et dynamique de quantités de liquides autres que l'eau, dispositifs de conversion de volume de gaz et voludéprimomètres, instruments de pesage à fonctionnement non automatique, instruments de pesage à fonctionnement automatique, compteurs d'eau froide, taximètres (répétiteurs lumineux), ensembles de mesurage de masse de gaz comprimé pour véhicules, compteurs de gaz combustibles, compteurs d'énergie thermique et compteurs d'énergie électrique active.

➤ **Arrêté du 26 avril 2016 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif à l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts**

Le présent arrêté modifie l'arrêté du 2 août 2010 relatif à l'utilisation d'eaux, issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines, pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts en repoussant la mise en conformité des installations existantes prévue pour 2016 à fin 2019.

➤ **Ordonnance n° 2016-282 du 10 mars 2016 relative à la sécurité des ouvrages de transport et de distribution**

Conformément à la Loi sur la transition énergétique, la présente Ordonnance vient compléter dans le Code de l'environnement les règles relatives aux canalisations de transport et de distribution à risques, en matière de sécurité et de protection contre certains dommages.

Est institué un socle transverse aux canalisations à risques qui doit permettre d'asseoir les règlements de sécurité existants relatifs à la conception, la construction et l'exploitation de ces canalisations. En raison des risques ou inconvénients qu'elles peuvent présenter pour une liste prédéfinies d'intérêts, sont concernées par ce nouveau socle :

- les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures ou de produits chimiques ;
- les canalisations de distribution de gaz ;
- les canalisations assurant le transport et la distribution d'énergie thermique ;
- les canalisations destinées à l'utilisation du gaz dans les bâtiments.

Par ailleurs, l'Ordonnance fixe de nouvelles amendes pénales :

- le fait de ne pas satisfaire à l'obligation de déclaration préalablement à des travaux à proximité de canalisations de transport et de distribution à risques est puni d'une amende de 15 000 € ;
- le fait d'omettre la déclaration de dégradation d'une canalisation à son exploitant parmi les canalisations à risques est puni d'une amende de 30 000 €.

Enfin, l'Ordonnance prévoit que la déclaration d'utilité publique ou l'autorisation de transport pour les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé relevant de la mission du service public de l'énergie confère au titulaire le droit d'occuper le domaine public et ses dépendances.

GESTION DU SERVICE





➤ **Décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement**

L'article 129 de la loi NOTRe du 7 août 2015 (n°2015-991) est venu décaler de trois mois le délai de présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service à l'assemblée délibérante.

De surcroît, la loi précitée a introduit l'obligation, pour les collectivités de plus de 3500 habitants, de saisir et transmettre par voie électronique au système d'information SISPEA les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ce rapport.

Le décret vient préciser les modalités de transmission du rapport et des indicateurs techniques et financiers. L'obligation de transmission concernera pour la première fois les données relatives à l'exercice 2015 devant être présentées et transmises en 2016.

➤ **Arrêté du 26 avril 2016 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif à l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts**

Le présent arrêté repousse à nouveau le délai de mise en conformité des opérations d'irrigation gravitaire, localisée ou par aspersion à partir d'eaux usées traitées, autorisées par arrêté préfectoral à la date d'entrée en vigueur de l'arrêté.

A l'origine, l'arrêté de 2010 prévoyait une mise en conformité de ces installations au plus tard le 1er septembre 2012. Une modification intervenue par arrêté du 25 juin 2014 repousse une première fois celle-ci au 5 juillet 2016. Le nouvel arrêté repousse encore cette date au 31 décembre 2019.

➤ **Instruction interministérielle du 26 avril 2016 relative à la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts, NOR : AFSP1611350J**

La présente instruction rappelle le cadre réglementaire applicable à la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts et précise les modalités d'application de l'arrêté du 2 août 2010 relatif à l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts modifié par l'arrêté du 25 juin 2014.

➤ **Arrêté du 28 avril 2016 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées**

Le présent arrêté définit les modalités de calcul et de présentation du prix du litre d'eau devant figurer sur la facture, ce qui permettra d'informer le consommateur sur le coût d'un litre d'eau en présentant, d'une part, le coût de l'abonnement et, d'autre part, le prix du litre d'eau basé sur la seule consommation variable (abonnement exclu).

➤ **Arrêté du 24 juin 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2007 modifié relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte**



Les organismes en charge du diagnostic du dispositif de suivi régulier des rejets doivent justifier d'une habilitation avant le 31 décembre 2016.

➤ **Décret n° 2016-1478 du 2 novembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique**

Le présent décret fixe les modalités d'application des nouvelles obligations de transmission et d'acceptation des factures électroniques, prévues par l'ordonnance no 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique.

Conformément à l'article 3 de l'ordonnance no 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique, le décret entre en vigueur de manière différée et progressive: l'obligation de transmission des factures électroniques s'applique aux contrats en cours d'exécution ou conclus postérieurement:

- au 1er janvier 2017 : pour les grandes entreprises et les personnes publiques;
- au 1er janvier 2018 : pour les entreprises de taille intermédiaire;
- au 1er janvier 2019 : pour les petites et moyennes entreprises;
- au 1er janvier 2020 : pour les microentreprises.

Ces catégories d'entreprises sont celles prévues par le décret no 2008-1354 du 18 décembre 2008 ;

➤ **Arrêté du 12 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte.**

Le présent arrêté a pour objet de procéder à quelques modifications mineures de certaines annexes de l'arrêté du 21 décembre 2007 (annexe III, Annexe VI).

Par ailleurs, l'arrêté a pour autre objet de modifier la rédaction (modification purement sémantique) de la disposition relative à la date d'habilitation des organismes en charge de l'évaluation périodique du dispositif de suivi régulier des rejets.: ils devaient auparavant justifier d'une habilitation avant le 31/12/2016. Dorénavant, ils devront justifier d'une habilitation à compter du 01/01/2017.

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

➤ **Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession & Décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession**

L'ordonnance du 29 janvier 2016, complétée par son décret d'application, relative aux contrats de concession – transposant la directive européenne 2014/23/UE relative aux concessions – vient « bousculer » les catégories de contrats que nous





connaissances en droit français et vient, ainsi, transformer en profondeur le régime de nos délégations de service public (qui deviennent une sous-catégorie des contrats de concessions).

Le régime posé par ces textes entre en vigueur le 1er avril 2016 pour les contrats pour lesquels une consultation est engagée à partir de cette date. Mais attention, les dispositions relatives aux nouvelles modalités de passation des avenants s'appliqueront également, à partir du 1er avril 2016, aux contrats en cours.

Parmi les principaux apports figurent :

- L'introduction de la notion de pouvoirs adjudicateurs et d'entités adjudicatrices
- La durée des délégations de service public
- Le principe de la négociation, qui devient facultative
- Les modalités de conclusion des avenants

➤ **Arrêté du 21 mars 2016 fixant le modèle d'avis pour la passation des contrats de concession**

Pour les contrats de concessions soumis à la procédure allégée, comme pour ceux soumis à procédure formalisée, il convient d'utiliser un avis de concession conforme au modèle européen fixé par le règlement d'exécution du 11 novembre 2015.

➤ **Note d'information relative aux incidences de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République sur l'exercice des compétences « eau » et « assainissement » par les établissements publics de coopération intercommunale. (13 juillet 2016)**

La présente note a pour objet de préciser le contour des compétences des collectivités territoriales et de leurs groupements dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, ainsi que de rappeler le calendrier de mise en œuvre des dispositions issues des articles 64 et 66 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

➤ **Décret n° 2016-1411 du 20 octobre 2016 relatif aux modalités de saisine de l'administration par voie électronique**

Le présent décret prévoit les conditions d'application du droit de saisir l'administration par voie électronique, qui s'applique selon les mêmes règles aux administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics administratifs et aux organismes et personnes de droit public et de droit privé chargés d'une mission de service public administratif, y compris les organismes de sécurité sociale.





➤ **LOI n° 2016-1500 du 8 novembre 2016 tendant à permettre le maintien des communes associées, sous forme de communes déléguées, en cas de création d'une commune nouvelle (1)**

La présente loi a pour objet de compléter le dispositif proposé par la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, qui n'a pas prévu de dispositions spécifiques « précisant le devenir, en cas de création d'une commune nouvelle, des communes associées dans le cadre du régime de fusion-association de la loi n° 71-588 du 16 juillet 1971 sur les fusions et regroupements de communes dite "loi Marcellin" ».

Cette loi modifie le Code général des collectivités territoriales en permettant aux communes associées d'être maintenues en tant que communes déléguées dans le cadre d'une commune nouvelle.

Elle fixe également des mesures transitoires relatives à l'élection des adjoints, à la composition du conseil municipal de la commune nouvelle, à la représentation de la commune nouvelle au sein du conseil communautaire d'un EPCI, au pourvoi d'un siège de conseiller communautaire vacant. Elle précise l'indemnité de fonction du maire délégué et le délai de rattachement d'une commune nouvelle à un EPCI.

➤ **LOI n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (1)**

La présente loi, dite "Sapin 2" est notamment destinée à prévenir et à détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme. Elle ratifie via ses articles 39 et 40 l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatives aux marchés publics et l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

➤ **LOI n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique (1)**

La présente loi vise à répondre à un triple objectif :

- Libérer l'innovation en faisant circuler les informations et les savoirs, pour armer la France face aux enjeux globaux de l'économie de la donnée.
- Créer un cadre de confiance clair, garant de droits des utilisateurs et protecteur des données personnelles.
- Construire une République numérique ouverte et inclusive, pour que les opportunités liées à la transition numérique profitent au plus grand nombre.

Les collectivités territoriales peuvent être concernées à plusieurs égards :

- Les collectivités sont désormais tenues de communiquer, dans le respect de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les documents administratifs qu'elles détiennent aux autres administrations mentionnées au même premier alinéa de l'article L. 300-2 qui en font la demande pour l'accomplissement de leurs missions de service public. Cette obligation ne concerne toutefois pas les collectivités de moins de 3500 habitants.
- Ce texte crée la notion de données d'intérêt général. Cela vise à obliger les délégataires de service public à diffuser les données produites dans le cadre de cette délégation. Et ce, dans un format ouvert. Le délégataire peut toutefois invoquer le secret commercial et industriel pour se soustraire à cette obligation.
- Le titre III, relatif à l'accès au numérique, touche, entre autres, les raccordements aux réseaux de communications électroniques à très haut débit en fibre optique.
- Enfin, il y a également des dispositions consacrées à l'égalité des chances. Les collectivités devront ainsi garantir aux personnes en situation de handicap l'accès à leurs services téléphoniques et à leurs sites internet.

